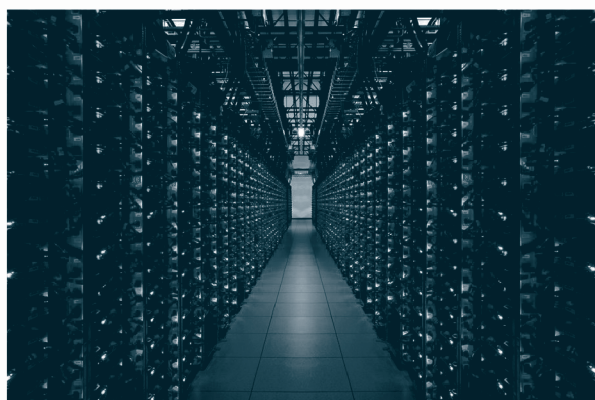


COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE
2016



Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016

Chiffres clés	3
Compte de résultat consolidé de la période	4
État du résultat global consolidé de la période	5
Bilan consolidé	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Variation des capitaux propres consolidés	9

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2016

A. Principes généraux et recours aux estimations	10
B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation	14
1. Développement des concessions	14
2. Évolution du périmètre de consolidation	14
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	19
1. Informations sectorielles par branche et pôle	19
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	24
3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique	25
D. Principales composantes du compte de résultat	26
4. Résultat opérationnel	26
5. Coût de l'endettement financier net	27
6. Autres produits et charges financiers	28
7. Impôts sur les bénéfices	28
8. Résultat par action	30
E. Données relatives aux participations du Groupe	31
9. Goodwill et tests de valeur des goodwill	31
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence	33
11. Actifs financiers disponibles à la vente	35
F. Contrats de concession et PPP	36
12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	37
13. Créances financières PPP	40
14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence	42
G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)	44
15. Informations relatives aux contrats de construction	44
H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	46
16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles	46
17. Prêts et créances	49
18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	49
19. Provisions non courantes	52
20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	53

I.	Capitaux propres	54
	21. Informations relatives aux capitaux propres	54
	22. Dividendes	56
J.	Financement et gestion des risques financiers	57
	23. Données relatives à l'endettement financier net	57
	24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	62
	25. Informations relatives à la gestion des risques financiers	65
	26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	72
K.	Avantages du personnel et paiements en actions	74
	27. Provisions pour avantages du personnel	74
	28. Paiements en actions	80
L.	Autres notes	83
	29. Transactions avec les parties liées	83
	30. Honoraires des commissaires aux comptes	84
M.	Note sur les litiges	85
N.	Événements postérieurs à la clôture	86
	31. Affectation du résultat 2016	86
	32. Autres événements postérieurs à la clôture	86
O.	Autres informations relatives au périmètre de consolidation	87
	Autres règles et méthodes de consolidation	87
	Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2016	89
	Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016	97

États financiers consolidés

Chiffres clés

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires (*)	38 073	38 518
Chiffre d'affaires réalisé en France (*)	22 418	22 414
% du chiffre d'affaires (*)	58,9 %	58,2 %
Chiffre d'affaires réalisé à l'international (*)	15 654	16 104
% du chiffre d'affaires (*)	41,1 %	41,8 %
Résultat opérationnel sur activité	4 174	3 758
% du chiffre d'affaires (*)	11,0 %	9,8 %
Résultat opérationnel courant	4 167	3 788
Résultat opérationnel	4 118	3 715
Résultat net - part du Groupe - y compris variations non courantes de la fiscalité différée (**)	2 505	2 046
% du chiffre d'affaires (*)	6,6 %	5,3 %
Résultat net dilué par action y compris variations non courantes de la fiscalité différée (en euros) (**)	4,48	3,66
Résultat net - part du Groupe hors variations non courantes de la fiscalité différée (**)	2 376	2 046
Résultat net dilué par action hors variations non courantes de la fiscalité différée (en euros) (**)	4,24	3,66
Dividende par action (en euros)	2,10 (***)	1,84
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 966	5 664
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(558)	(624)
Investissements de développement (concessions et PPP)	(839)	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	2 948	2 995
Capitaux propres y compris intérêts minoritaires	17 006	15 256
Endettement financier net	(13 938)	(12 436)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués principalement suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 129 millions d'euros (soit 0,23 € par action).

(***) Dividende proposé à l'assemblée générale du 20 avril 2017 intégrant un acompte sur dividende de 0,63 euro par action versé le 10 novembre 2016.

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires (*)	1-2	38 073	38 518
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		475	643
Chiffre d'affaires total		38 547	39 161
Produits des activités annexes	4	130	160
Charges opérationnelles	4	(34 503)	(35 563)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	4 174	3 758
Paiements en actions (IFRS 2)	28	(118)	(95)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	69	89
Autres éléments opérationnels courants		42	36
Résultat opérationnel courant	4	4 167	3 788
Éléments opérationnels non courants	4	(49)	(73)
Résultat opérationnel	4	4 118	3 715
Coût de l'endettement financier brut		(551)	(600)
Produits financiers des placements de trésorerie		26	43
Coût de l'endettement financier net	5	(526)	(557)
Autres produits et charges financiers	6	(35)	(24)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 013)	(1 055)
<i>dont impact des variations non courantes de la fiscalité différée (**)</i>		129	-
Résultat net		2 545	2 079
Résultat net - part des intérêts minoritaires		39	34
Résultat net - part du Groupe		2 505	2 046
Résultat net par action <i>(en euros) (**)</i>	8	4,52	3,69
Résultat net dilué par action <i>(en euros) (**)</i>	8	4,48	3,66
Résultat net - part du Groupe, hors variations non courantes de la fiscalité différée (**)		2 376	2 046
Résultat net dilué par action hors variations non courantes de la fiscalité différée <i>(en euros) (**)</i>		4,24	3,66

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués principalement suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 129 millions d'euros (soit 0,23 € par action).

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Résultat net	2 505	39	2 545	2 046	34	2 079
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (*)	33	-	33	71	-	71
Écarts de conversion	52	4	56	32	4	36
Impôts (**)	(12)	-	(12)	(26)	-	(26)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	26	-	26	60	-	60
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	99	4	103	137	4	140
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(149)	-	(149)	(105)	-	(105)
Impôts	31	-	31	25	-	25
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(118)	-	(118)	(80)	-	(80)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(19)	4	(15)	57	3	60
Résultat global	2 486	43	2 529	2 102	37	2 139

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace).

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	26 691	23 915
Goodwill	9	8 113	7 296
Autres immobilisations incorporelles	16	409	387
Immobilisations corporelles	16	4 468	4 241
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 505	1 404
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	881	942
Instruments dérivés actifs non courants	25	721	803
Impôts différés actifs	7	228	278
Total actifs non courants		43 016	39 267
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	18	935	964
Clients et autres débiteurs	18	11 422	10 696
Autres actifs courants d'exploitation	18	5 099	4 635
Autres actifs courants hors exploitation		55	30
Actifs d'impôt exigible		167	365
Autres actifs financiers courants		35	27
Instruments dérivés actifs courants	25	370	364
Actifs financiers de gestion de trésorerie	24	154	166
Disponibilités et équivalents de trésorerie	24	6 678	5 632
Total actifs courants		24 915	22 880
Total actifs		67 931	62 147

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres			
Capital social	21.1	1 473	1 471
Primes liées au capital	21.1	9 463	9 044
Titres autodétenus	21.2	(1 581)	(1 534)
Réserves consolidées		5 549	5 024
Réserves de conversion		88	31
Résultat net - part du Groupe		2 505	2 046
Opérations reconnues directement en capitaux propres	21.4	(1 032)	(962)
Capitaux propres - part du Groupe		16 465	15 119
Intérêts minoritaires	21.5	541	137
Total capitaux propres		17 006	15 256
Passifs non courants			
Provisions non courantes	19	945	949
Provisions pour avantages du personnel	27	1 653	1 515
Emprunts obligataires	23	12 496	11 147
Autres emprunts et dettes financières	23	3 769	3 854
Instruments dérivés passifs non courants	25	203	224
Autres passifs non courants		135	129
Impôts différés passifs	7	1 910	1 656
Total passifs non courants		21 110	19 474
Passifs courants			
Provisions courantes	18	4 172	4 053
Fournisseurs	18	7 740	7 590
Autres passifs courants d'exploitation	18	11 838	10 884
Autres passifs courants hors exploitation		480	360
Passifs d'impôt exigible		190	351
Instruments dérivés passifs courants	25	166	193
Dettes financières courantes	23	5 229	3 986
Total passifs courants		29 815	27 417
Total passifs et capitaux propres		67 931	62 147

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 545	2 079
Dotations aux amortissements	4.2	2 003	2 033
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		52	61
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		15	4
Résultat sur cessions		(80)	(3)
Variations de juste valeur des instruments financiers		6	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(76)	(98)
Coûts d'emprunt immobilisés		(36)	(23)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	526	557
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 013	1 055
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	5 966	5 664
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	18.1	23	307
Impôts payés		(1 213)	(1 041)
Intérêts financiers nets payés		(525)	(534)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		94	125
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	4 346	4 522
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(706)	(749)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		148	125
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1	(558)	(624)
Cash-flow opérationnel	1	3 787	3 898
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(824)	(886)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(15)	(16)
Investissements de développement (concessions et PPP)	1	(839)	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	1	2 948	2 995
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽¹⁾	1-2	(2 579)	(403)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés) ⁽²⁾	1-2	172	18
Incidence nette des variations de périmètre		(1 039)	(70)
Investissements financiers nets		(3 446)	(456)
Autres		67	44
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(4 777)	(1 938)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres ⁽³⁾		440	(64)
Opérations sur actions propres	21.2	(562)	(688)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		197	-
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(7)	(27)
Dividendes payés	22	(1 084)	(1 044)
- aux actionnaires de VINCI SA ⁽⁴⁾		(1 052)	(1 019)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(32)	(25)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	23.1	2 458	129
Remboursements d'emprunts à long terme	23.1	(2 107)	(1 418)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		484	3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(182)	(3 109)
Autres variations ⁽⁵⁾	IV	1 164	112
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	551	(413)
Trésorerie nette à l'ouverture		5 077	5 491
Trésorerie nette à la clôture	24.1	5 628	5 077
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(484)	(3)
(Émission) remboursement d'emprunts		(350)	1 289
Autres variations ⁽⁵⁾		(1 219)	(28)
Variation de l'endettement financier net		(1 502)	845
Endettement financier net en début de période		(12 436)	(13 281)
Endettement financier net en fin de période	23	(13 938)	(12 436)

(1) Dont, en 2016, acquisitions des sociétés Lamsac, Aerodom, Aéroports de Lyon et J&P Richardson pour respectivement 1 273, 411, 535 et 62 millions d'euros ainsi que les mises de fonds dans les sociétés concessionnaires portant les aéroports du Kansai et de Santiago du Chili pour respectivement 149 et 13 millions d'euros.

En 2015, acquisitions d'Orteng Engenharia e Sistemas, de HEB Construction et de 20 % de Constructora Concreto pour respectivement 87, 43 et 81 millions d'euros.

(2) Comprenant la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco cédée en septembre 2016.

(3) Intégrant en 2015 des augmentations de capital pour 436 millions d'euros et le remboursement anticipé des titres subordonnés à durée indéterminée pour 500 millions d'euros.

(4) Y compris coupon des titres subordonnés à durée indéterminée pour 30 millions d'euros en 2015.

(5) Incluant les dettes des sociétés intégrées au cours de l'exercice (notamment Lamsac, Aerodom, Aéroports de Lyon et J&P Richardson) à leurs dates d'acquisition respectives.

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres - part du Groupe										
	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2015	1 475	8 633	(1 560)	491	4 205	2 486	(1)	(987)	14 743	125	14 868
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 046	-	-	2 046	34	2 079
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	32	(35)	(3)	4	1
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	3	57	60	-	60
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 046	35	22	2 102	37	2 139
Augmentation de capital	26	411	-	-	-	-	-	-	437	-	437
Réduction de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres	(30)	-	625	(491)	(606)	-	-	-	(501)	-	(501)
Opérations sur actions propres	-	-	(599)	-	(89)	-	-	-	(688)	-	(688)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	1 467	(2 486)	-	-	(1 019)	(25)	(1 044)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	61	-	-	-	61	-	61
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	-	(7)
Variations de périmètre	-	-	-	-	2	-	(4)	2	-	-	-
Divers	-	-	-	-	(10)	-	-	1	(9)	-	(10)
Capitaux propres 31/12/2015	1 471	9 044	(1 534)	-	5 024	2 046	31	(962)	15 119	137	15 256
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	2 505	-	-	2 505	39	2 545
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	-	52	(96)	(44)	4	(41)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	3	23	26	-	26
Résultat global de la période	-	-	-	-	-	2 505	54	(73)	2 486	43	2 529
Augmentation de capital	22	418	-	-	-	-	-	-	440	197	637
Réduction de capital	(20)	-	507	-	(487)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(553)	-	(9)	-	-	-	(562)	-	(562)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	-	993	(2 046)	-	-	(1 052)	(32)	(1 084)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	-	79	-	-	-	79	-	79
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	-	(28)	-	-	-	(28)	(1)	(29)
Variations de périmètre	-	-	-	-	(4)	-	1	3	-	202	202
Divers	-	-	-	-	(20)	-	1	1	(18)	(4)	(22)
Capitaux propres 31/12/2016	1 473	9 463	(1 581)	-	5 549	2 505	88	(1 032)	16 465	541	17 006

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2016 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2016 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, à l'exception de l'évolution de la présentation du résultat global décrite ci-après et des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne applicables à partir du 1^{er} janvier 2016.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2014, présentées dans le document de référence 2015 D.16-0086 déposé à l'AMF le 26 février 2016, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 février 2017 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 20 avril 2017.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

La mise en œuvre de ces amendements n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

La présentation du résultat global tient compte de l'amendement à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe ». Une ligne spécifique a été créée afin de présenter distinctement pour les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence la quote-part des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net.

Au 31 décembre 2016, le Groupe n'a pas d'autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net relatifs aux entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2016

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2016 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

La plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques employées, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat.

Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée même lorsque la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Pour le groupe VINCI, cette situation concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les partenariats français de co-promotion immobilière contractualisés sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique aux participations détenues par le Groupe dans Aéroports de Paris (ADP) et CFE.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant des intérêts minoritaires ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

La liste des principales sociétés consolidées figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des ajustements des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats futurs.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de valeur des goodwill.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique en fonction des dépenses constatées lors des années précédentes pour déterminer les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.15 Informations relatives aux contrats de construction) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation de la juste valeur

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en note J.26 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 - prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains actifs financiers disponibles à la vente et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 - modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

- niveau 3 - modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.27 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés d'offres de souscription d'actions, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.28 Paiements en actions.

B. Faits marquants de la période et évolution du périmètre de consolidation

1. Développement des concessions

Concessions aéroportuaires

VINCI Airports a poursuivi son développement en 2016, avec notamment :

- au Japon : la reprise à compter du 1^{er} avril de l'exploitation, pour une durée de 44 ans, des aéroports du Kansai et d'Osaka en partenariat avec Orix Corporation (40 %) et d'autres entreprises japonaises (20 %) ;
- en République dominicaine : l'acquisition le 8 avril d'Aerodom, société exploitant six aéroports dans le pays, dont celui de Santo Domingo (voir note B.2.2 Acquisition de la société Aerodom) ;
- en France : l'acquisition le 9 novembre de 60 % du capital d'Aéroports de Lyon (ADL), par un consortium composé de VINCI Airports, de la Caisse des Dépôts et de Crédit Agricole Assurances (voir note B.2.3 Acquisition du groupe Aéroports de Lyon).

Autres contrats de concession

VINCI a remporté, en février, le contrat de concession, d'une durée de 54 ans, portant sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien de l'A355, contournement ouest de Strasbourg (24 km).

VINCI a été désigné attributaire pressenti, en avril, du contrat de concession de la future autoroute A45 qui reliera Saint-Étienne à l'agglomération lyonnaise.

VINCI Highways a signé, en partenariat avec Constructora Conconcreto (25 %) et Industrial Conconcreto (25 %), un contrat de concession de 30 ans pour l'exploitation de 141 km d'autoroute entre Bogota et Girardot en Colombie et la construction d'une troisième voie de 65 km. Le contrat est en exploitation depuis le 1^{er} décembre 2016.

VINCI Highways a acquis, en décembre, la société péruvienne Lamsac (voir note B.2.1 Acquisition de la société Lamsac), détentrice d'un contrat de concession de 33 ans portant sur la construction, l'exploitation et la maintenance de la voie express à péage Linea Amarilla (25 km) à Lima au Pérou.

Activité stationnement

En septembre, VINCI a finalisé la cession de sa participation résiduelle de 24,6 % au capital d'Infra Foch Topco (holding détenant Indigo, ex-VINCI Park) à Ardian Infrastructure et Crédit Agricole Assurances.

2. Évolution du périmètre de consolidation

(en nombre de sociétés)	31/12/2016			31/12/2015		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	1 891	1 121	770	1 881	1 122	759
Coentreprises (*)	167	116	51	161	110	51
Entreprises associées (*)	40	21	19	47	23	24
Total	2 098	1 258	840	2 089	1 255	834

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux mouvements de la période concernent la création ou l'acquisition de sociétés de projets portant les nouveaux contrats de concessions remportés en 2016 ainsi que les acquisitions de sociétés au cours de l'exercice.

Les autres mouvements sont essentiellement liés à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe.

2.1 Acquisition de la société Lamsac

Le 20 décembre 2016, VINCI Highways, filiale de VINCI Concessions a conclu l'acquisition à 100 % de la société Lamsac, concessionnaire de la voie express à péage Linea Amarilla à Lima au Pérou jusqu'en novembre 2049.

Lamsac est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis cette date.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle de Lamsac

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles et corporelles du domaine concédé	1 737
Immobilisations corporelles	8
Autres actifs financiers non courants	44
Total actifs non courants	1 789
Clients et autres créances d'exploitation	16
Disponibilités et équivalents de trésorerie	62
Total actifs courants	79
Provisions pour risques et autres passifs non courants	6
Emprunts obligataires et autres dettes financières	532
Impôts différés passifs	242
Total passifs non courants	780
Dettes financières courantes	31
Fournisseurs et autres passifs courants	43
Total passifs courants	74
Actifs nets acquis	1 014
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	1 273
Goodwill provisoire	259

Le goodwill provisoire, déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition de Lamsac. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Highways.

Les contributions de Lamsac au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2016 ont été respectivement de 2 millions d'euros, -5 millions d'euros et -3 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 79 millions d'euros, -2 millions d'euros et -10 millions d'euros (données non auditées).

2.2 Acquisition de la société Aerodom

VINCI Airports a finalisé, le 8 avril 2016, l'acquisition de 100 % des titres d'Aeropuertos Dominicanos Siglo XXI, SA (Aerodom), société détentrice d'un contrat de concession avec l'État dominicain portant sur l'exploitation de six aéroports en République dominicaine jusqu'en mars 2030. Aerodom est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis cette date.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'Aerodom

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles et corporelles du domaine concédé	748
Immobilisations corporelles	2
Autres actifs financiers non courants	52
Impôts différés actifs	11
Total actifs non courants	813
Stocks et travaux en cours	2
Clients et autres créances d'exploitation	16
Disponibilités et équivalents de trésorerie	29
Total actifs courants	47
Provisions pour risques et autres passifs non courants	5
Emprunts obligataires	456
Impôts différés passifs	202
Total passifs non courants	663
Provisions courantes	22
Dettes financières courantes	16
Fournisseurs et autres passifs courants	15
Total passifs courants	53
Actifs nets acquis	144
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	411
Goodwill provisoire	266

Le goodwill provisoire, déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à l'acquisition d'Aerodom. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

Les contributions d'Aerodom au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2016 ont été respectivement de 95 millions d'euros, 14 millions d'euros et -20 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 134 millions d'euros, 26 millions d'euros et -22 millions d'euros (données non auditées).

2.3 Acquisition du groupe Aéroports de Lyon

Le consortium composé de VINCI Airports, de la Caisse des Dépôts et de Crédit Agricole Assurances a finalisé, le 9 novembre 2016, l'acquisition de 60 % du capital d'Aéroports de Lyon (ADL), titulaire d'un contrat de concession permettant l'exploitation des aéroports de Lyon-Saint-Exupéry (aviation commerciale et fret) et de Lyon-Bron (aviation d'affaires) jusqu'au 31 décembre 2047.

VINCI Airports contrôlant la société détenant les 60 % du capital d'Aéroports de Lyon, ADL est consolidé selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis cette date.

Détermination provisoire des actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle d'Aéroports de Lyon

(en millions d'euros)

Actifs et passifs acquis	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles et corporelles du domaine concédé	934
Autres actifs financiers non courants	1
Impôts différés actifs	14
Total actifs non courants	949
Stocks et travaux en cours	1
Clients et autres créances d'exploitation	34
Disponibilités et équivalents de trésorerie	46
Total actifs courants	81
Intérêts minoritaires	201
Provisions pour risques et autres passifs non courants	10
Emprunts et dettes financières	174
Impôts différés passifs	239
Total passifs non courants	624
Provisions courantes	53
Dettes financières courantes	1
Fournisseurs et autres passifs courants	51
Total passifs courants	105
Actifs nets acquis	301
Juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie totale transférée	535
Goodwill provisoire	234

Le goodwill provisoire, déterminé dans le tableau ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir dégager grâce à la prise de contrôle d'Aéroports de Lyon. Il a été affecté au segment opérationnel VINCI Airports.

Les contributions d'Aéroports de Lyon au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel sur activité et au résultat net de VINCI en 2016 ont été respectivement de 23 millions d'euros, -2 millions d'euros et -1 million d'euros.

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel sur activité et le résultat net, selon les mêmes hypothèses que celles retenues à la date d'acquisition, s'élèveraient respectivement à 172 millions d'euros, 12 millions d'euros et 5 millions d'euros (données non auditées).

2.4 Acquisition de la société J&P Richardson

VINCI Energies a finalisé, en février 2016, l'acquisition de 100 % des titres de la société australienne J&P Richardson Industries Pty Limited, basée dans la province australienne du Queensland.

J&P Richardson Industries Pty Limited est active dans l'ingénierie, l'installation et la maintenance de réseaux de distribution d'électricité et d'eau, de télécommunication ainsi que dans les process industriels.

Le prix d'acquisition s'est élevé à 62 millions d'euros. Le goodwill lié à l'acquisition de J&P Richardson est provisoirement évalué à 54 millions d'euros à la date de prise de contrôle.

J&P Richardson Industries Pty Limited est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis février 2016.

2.5 Autres acquisitions

En février 2016, Eurovia a acquis l'entreprise canadienne de travaux ferroviaires, Rail Cantech. Cette société, principalement présente dans les provinces du Québec et de l'Ontario, intervient dans les domaines de l'ingénierie, de la construction et de la maintenance des réseaux ferrés nationaux, des réseaux de transport urbain et des embranchements industriels.

Rail Cantech est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis février 2016.

En juillet 2016, Bitumix SA, filiale chilienne détenue à 50,10 % par Eurovia, a porté sa participation au capital de Bitumix CVV, société spécialisée dans les travaux routiers dans les régions du Biobio et de l'Araucania, de 50 % à 100 %. Elle dispose d'installations industrielles dans plusieurs agglomérations du Chili et à Los-Angeles (États-Unis).

Bitumix CVV est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de VINCI depuis juillet 2016.

VINCI Highways, en septembre 2016, a pris une participation de 30 % au capital de TollPlus, société américaine spécialisée dans le développement, la mise en œuvre et la maintenance de solutions dématérialisées pour la gestion de péages électroniques et la relation client. Avec cette participation VINCI conforte son positionnement sur le marché de la collecte électronique des péages.

TollPlus est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de VINCI depuis septembre 2016.

2.6 Acquisitions et cessions des périodes antérieures

Les principales acquisitions de l'exercice 2015 ont concerné VINCI Energies (Orteng Engenharia e Sistemas et APX Intégration), VINCI Construction International Network (HEB Construction), VINCI (Constructora Concreto) et Soletanche Freyssinet (Grupo Rodio Kronsa). Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2015, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs au cours de l'exercice 2016. Au 31 décembre 2016, l'allocation des prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance :

- d'un goodwill de 91 millions d'euros pour Orteng Engenharia e Sistemas ;
- d'un goodwill de 54 millions d'euros pour HEB Construction.

Ces opérations sont détaillées dans la note B.2. Évolution du périmètre de consolidation du document de référence 2015.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches d'activités, les concessions et le contracting. Chaque branche est elle-même organisée en pôles de métiers :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos).
- VINCI Airports : concessions de plateformes aéroportuaires au Portugal, en France, au Cambodge, au Chili, en République dominicaine et au Japon.
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (quatre stades en France, un à Londres).

Branche contracting

- VINCI Energies : industrie, infrastructures, ingénierie et travaux, facility management, technologies de l'information et de la communication.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, production de matériaux (enrobés), carrières, services.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise) et de génie civil, génie civil spécialisé, grands projets.

VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), est directement rattaché au holding VINCI.

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe.

Exercice 2016

(en millions d'euros)	Contracting					Total	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction					
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires (*)	6 298	10 200	7 585	13 681	31 466	774	(466)	38 073	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	722	-	-	-	-	-	(248)**	475	
Chiffre d'affaires total	7 020	10 200	7 585	13 681	31 466	774	(713)	38 547	
Résultat opérationnel sur activité	2 953	581	243	330	1 153	68	-	4 174	
% du chiffre d'affaires (*)	46,9 %	5,7 %	3,2 %	2,4 %	3,7 %	-	-	11,0 %	
Résultat opérationnel courant	3 031	542	240	273	1 055	82	-	4 167	
Résultat opérationnel	3 066	494	239	237	970	82	-	4 118	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 302	626	416	539	1 581	83	-	5 966	
% du chiffre d'affaires (*)	68,3 %	6,1 %	5,5 %	3,9 %	5,0 %	-	-	15,7 %	
Dotations aux amortissements	1 335	113	230	320	664	4	-	2 003	
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	9	41	(1)	8	48	(6)	-	52	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(26)	(96)	(216)	(219)	(530)	(2)	-	(558)	
Cash-flow opérationnel	2 842	418	132	83	633	312	-	3 787	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(822)	2	2	(21)	(17)	-	-	(839)	
Cash-flow libre (après investissements)	2 019	420	134	62	617	312	-	2 948	
Bilan									
Capitaux engagés au 31/12/2016	29 354	2 590	795	79	3 465	764	-	33 583	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 006	7	106	269	383	117	-	1 505	
Excédent (endettement) financier net	(28 515)	(420)	159	1 133	872	13 704	-	(13 938)	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total			
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	5 804	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(562)	38 518
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	882	-	-	-	-	-	(239) (**)	643
Chiffre d'affaires total	6 686	10 180	7 899	14 491	32 570	707	(802)	39 161
Résultat opérationnel sur activité	2 576	568	233	299	1 100	82	-	3 758
% du chiffre d'affaires (*)	44,4 %	5,6 %	3,0 %	2,1 %	3,4 %	-	-	9,8 %
Résultat opérationnel courant	2 627	538	237	292	1 067	94	-	3 788
Résultat opérationnel	2 627	527	224	247	998	90	-	3 715
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 933	597	432	536	1 565	166	-	5 664
% du chiffre d'affaires (*)	67,8 %	5,9 %	5,5 %	3,7 %	4,8 %	-	-	14,7 %
Dotations aux amortissements	1 338	113	230	348	691	4	-	2 033
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	32	5	8	16	30	(1)	-	61
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(29)	(104)	(193)	(292)	(589)	(6)	-	(624)
Cash-flow opérationnel	2 381	465	415	228	1 108	408	-	3 898
Investissements de développement (concessions et PPP)	(917)	2	(1)	13	14	-	-	(903)
Cash-flow libre (après investissements)	1 464	467	414	242	1 122	408	-	2 995
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2015	26 247	2 581	757	(7)	3 331	554	-	30 132
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	871	6	110	308	424	109	-	1 404
Excédent (endettement) financier net	(23 551)	(472)	174	1 332	1 034	10 081	-	(12 436)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires (*)	5 111	1 055	131	6 298
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	679	43	-	722
Chiffre d'affaires total	5 790	1 098	132	7 020
Résultat opérationnel sur activité	2 588	368	(3)	2 953
% du chiffre d'affaires (*)	50,6 %	34,8 %	(2,0 %)	46,9 %
Résultat opérationnel courant	2 629	443	(42)	3 031
Résultat opérationnel	2 629	443	(6)	3 066
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 710	563	29	4 302
% du chiffre d'affaires (*)	72,6 %	53,3 %	22,0 %	68,3 %
Dotations aux amortissements	1 146	177	12	1 335
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	(47)	12	44	9
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(9)	(7)	(9)	(26)
Cash-flow opérationnel	2 259	434	149	2 842
Investissements de développement (concessions et PPP)	(686)	(127)	(9)	(822)
Cash-flow libre (après investissements)	1 573	306	140	2 019
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2016	21 598	5 655	2 101	29 354
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	-	918	87	1 006
Excédent (endettement) financier net	(22 309)	(4 295)	(1 910)	(28 515)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Exercice 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes (**)	VINCI Airports	Autres concessions (**)	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires (*)	4 871	820	112	5 804
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	746	93	42	882
Chiffre d'affaires total	5 617	914	155	6 686
Résultat opérationnel sur activité	2 350	289	(64)	2 576
% du chiffre d'affaires (*)	48,2 %	35,3 %	(56,6 %)	44,4 %
Résultat opérationnel courant	2 341	320	(34)	2 627
Résultat opérationnel	2 341	320	(35)	2 627
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 522	412	-	3 933
% du chiffre d'affaires (*)	72,3 %	50,2 %	(0,1 %)	67,8 %
Dotations aux amortissements	1 204	124	10	1 338
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)	(9)	5	36	32
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(10)	(3)	(15)	(29)
Cash-flow opérationnel	2 139	298	(55)	2 381
Investissements de développement (concessions et PPP)	(784)	(109)	(24)	(917)
Cash-flow libre (après investissements)	1 355	188	(79)	1 464
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2015	21 866	3 634	747	26 247
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	-	706	164	871
Excédent (endettement) financier net	(20 247)	(2 812)	(492)	(23 551)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Données 2015 retraitées suite au transfert des entités Transjamaican Highway Ltd et Jamaican Infra Operator de VINCI Autoroutes à VINCI Concessions.

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction ». La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Contrats de concession et PPP. Ces produits sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, des revenus des concessions aéroportuaires ainsi que des produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession. La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée en note G.15 Informations relatives aux contrats de construction.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation (conformément à l'interprétation IFRIC 15 « Contrats de construction de biens immobiliers » et aux dispositions légales entourant la VEFA « Vente en état futur d'achèvement »).

(en millions d'euros)	Exercice 2016	%	Exercice 2015	%
France	22 418	58,9%	22 414	58,2 %
Royaume-Uni	2 495	6,6%	2 679	7,0 %
Allemagne	2 689	7,1%	2 703	7,0 %
Europe centrale et orientale ^(*)	1 611	4,2%	1 884	4,9 %
Portugal	701	1,8%	617	1,6 %
Autres pays d'Europe	2 176	5,7%	2 082	5,4 %
Europe^(**)	32 089	84,3%	32 379	84,1 %
dont Union européenne	31 291	82,2%	31 594	82,0 %
Amérique du Nord	1 471	3,9%	1 408	3,7 %
Amérique centrale et du Sud	1 020	2,7%	956	2,5 %
Afrique	1 319	3,5%	1 479	3,8 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 173	5,7%	2 295	6,0 %
International hors Europe	5 983	15,7%	6 139	15,9 %
International hors France	15 654	41,1%	16 104	41,8 %
Chiffre d'affaires^(***)	38 073	100,0%	38 518	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 27 218 millions d'euros (71,5 % du chiffre d'affaires total) en 2016 et 27 044 millions d'euros en 2015 (70,2 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 15 654 millions d'euros en 2016, en baisse de 2,8 % par rapport à l'exercice 2015. Il représente 41,1 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (41,8 % en 2015).

3. Détail des capitaux engagés et répartition par zone géographique

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux engagés - actifs			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	26 691	23 915
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(1 975)	(1 694)
Goodwill brut	9	8 346	7 485
Autres immobilisations incorporelles		409	387
Immobilisations corporelles	16	4 468	4 241
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 505	1 404
Autres actifs financiers non courants	11-13-17	1 602	1 745
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)		-	(2)
- Dérivés actifs non courants	23-25	(721)	(803)
Stocks et travaux en cours	18	935	964
Clients et autres débiteurs	18	11 422	10 696
Autres actifs courants d'exploitation	18	5 099	4 635
Autres actifs courants hors exploitation		55	30
Actifs d'impôt exigible		167	365
Capitaux engagés - passifs			
Provisions courantes	18	(4 172)	(4 053)
Fournisseurs	18	(7 740)	(7 590)
Autres passifs courants d'exploitation	18	(11 838)	(10 884)
Autres passifs courants hors exploitation		(480)	(360)
Passifs d'impôt exigible		(190)	(351)
Total capitaux engagés		33 583	30 132

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
France	25 876	25 100
Allemagne	184	221
Royaume-Uni	202	278
Portugal	2 656	2 758
Autres pays d'Europe	766	705
Total Europe	29 685	29 061
Amérique du Nord	441	387
Amérique centrale et du Sud	3 072	369
Afrique	(33)	62
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	419	253
Total capitaux engagés	33 583	30 132

Les capitaux engagés au 31 décembre 2016 dans les pays de la zone euro s'élèvent à 29 453 millions d'euros et représentent près de 88 % du total (28 736 millions d'euros, soit 95 % du total en 2015).

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2). Il exclut également la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence ainsi que d'autres éléments opérationnels courants et les éléments non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2), le résultat des sociétés mises en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants.

Les pertes de valeur de goodwill ainsi que les autres éléments opérationnels non courants significatifs comprenant notamment les plus ou moins-values de cession de titres ainsi que les impacts des réévaluations à la juste valeur des quotes-parts détenues lors de changements de nature du contrôle exercé sont comptabilisés en **résultat opérationnel**. Celui-ci est donc obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits ainsi considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Chiffre d'affaires^(*)	38 073	38 518
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	475	643
Chiffre d'affaires total	38 547	39 161
Produits des activités annexes ^(**)	130	160
Achats consommés	(8 074)	(8 531)
Services extérieurs	(4 989)	(4 670)
Personnel intérimaire	(999)	(998)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(7 869)	(8 598)
Impôts et taxes	(1 088)	(1 086)
Charges de personnel	(9 557)	(9 536)
Autres produits et charges opérationnels sur activité	59	67
Dotations aux amortissements	(2 003)	(2 033)
Dotations nettes aux provisions	15	(178)
Charges opérationnelles	(34 503)	(35 563)
Résultat opérationnel sur activité	4 174	3 758
% du chiffre d'affaires ^(*)	11,0 %	9,8 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(118)	(95)
Résultat des sociétés mises en équivalence	69	89
Autres éléments opérationnels courants	42	36
Résultat opérationnel courant	4 167	3 788
Pertes de valeur des goodwill	(52)	(8)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	34	(27)
Autres éléments opérationnels non courants	(31)	(38)
Total éléments opérationnels non courants	(49)	(73)
Résultat opérationnel	4 118	3 715

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Les autres éléments opérationnels courants comprennent des produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses entreprises associées ainsi que l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les éléments opérationnels non courants comprennent, en 2016, le résultat de cession de la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco (holding détenant Indigo, ex-VINCI Park), des frais de restructuration en France et une dépréciation partielle du goodwill des filiales de VINCI Energies au Brésil suite à la révision des perspectives d'activité à moyen terme dans ce pays.

En 2015, les éléments non courants concernaient essentiellement l'impact de désinvestissements, de dépréciations et de coûts de restructuration, principalement en France.

4.1 Autres produits et charges opérationnels sur activité

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	62	42
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	22	23
Autres	(25)	2
Total	59	67

4.2 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 088)	(1 096)
Immobilisations incorporelles	(39)	(45)
Immobilisations corporelles	(876)	(891)
Dotations aux amortissements	(2 003)	(2 033)

Les dotations aux amortissements au titre des immobilisations incorporelles du domaine concédé, intègrent l'impact, en année pleine, du plan de relance autoroutier, mis en œuvre au second semestre 2015, ayant conduit à un allongement des durées des contrats de concessions autoroutières en France.

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 526 millions d'euros au 31 décembre 2016 (557 millions d'euros au 31 décembre 2015), soit une diminution de 31 millions d'euros. Cette baisse s'explique principalement par :

- l'impact de la baisse des taux sur la part de la dette à taux variable ;
- le refinancement au cours de la période des dettes échues en 2015 et 2016 à des conditions de marché plus favorables.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Passifs financiers évalués au coût amorti	(676)	(689)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	25	43
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	132	97
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(7)	(8)
Total coût de l'endettement financier net	(526)	(557)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	201	181
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(95)	(116)
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	95	116
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(69)	(84)
<i>dont reclassement de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(25)</i>	<i>(39)</i>
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	132	97

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.13 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2016	Exercice 2015
Coûts d'actualisation	(66)	(49)
Coûts d'emprunts immobilisés	36	23
Résultat de change	(6)	1
Total autres produits et charges financiers	(35)	(24)

Les coûts d'actualisation portent sur les provisions pour engagements de retraite pour 33 millions d'euros au 31 décembre 2016 (35 millions d'euros au 31 décembre 2015) et sur les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour 21 millions d'euros au 31 décembre 2016 (11 millions d'euros au 31 décembre 2015).

En 2016, les coûts d'emprunts immobilisés concernent notamment le groupe ASF pour 27 millions d'euros (22 millions d'euros en 2015), et la société Arcos pour 7 millions d'euros.

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Impôts courants	(1 312)	(1 120)
Impôts différés	170	66
<i>dont différences temporelles</i>	147	84
<i>dont déficits reportables</i>	23	(18)
Total hors variations non courantes de la fiscalité différée	(1 142)	(1 055)
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	129	-
Total	(1 013)	(1 055)

La charge nette d'impôts de l'exercice, hors variations non courantes de la fiscalité différée, se répartit entre :

- une charge d'impôt de 914 millions d'euros pour les filiales françaises (858 millions d'euros en 2015), dont 884 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 999 filiales (795 millions d'euros en 2015). Elle comprend la contribution de 3 % sur le montant des dividendes distribués pour 32 millions d'euros (30 millions d'euros en 2015) ;
- une charge d'impôt de 228 millions d'euros pour les filiales étrangères (197 millions d'euros en 2015).

Les impôts différés du Groupe au 31 décembre 2016 ont été réévalués suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % pour toutes les sociétés à compter de 2020. L'impact sur le résultat net part du Groupe s'élève à 129 millions d'euros.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence) ressort à 32,7 % en 2016, hors variations non courantes de la fiscalité différée, contre 34,6 % en 2015. Cette diminution s'explique essentiellement par la suppression en 2016 de la majoration de 10,7 % du taux d'impôt sur les bénéfices en France, qui le portait à 38 % en 2015.

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2016 est légèrement inférieur au taux d'impôt théorique de 34,43 % en vigueur en France, du fait de l'imposition des résultats de certaines filiales à l'étranger à un taux inférieur au taux français. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 489	3 045
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,4 %	38,0 %
Impôt théorique attendu	(1 201)	(1 157)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	8	10
Différentiel de taux sur résultat étranger	94	61
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(3)	(27)
Pertes de valeur des goodwill	(17)	(3)
Différences permanentes et autres	(22)	60
Impôt effectivement constaté hors variations non courantes de la fiscalité différée	(1 142)	(1 055)
Taux d'impôt effectif hors variations non courantes de la fiscalité différée (*)	32,7 %	34,6 %
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	129	-
Taux d'impôt effectif (*)	29,0 %	34,6 %

(*) Calculé hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2016	Variations			31/12/2015
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	368	49	(1)	(3)	323
Différences temporelles sur engagements de retraite	394	(43)	36	4	397
Différences temporelles sur provisions	572	23	1	8	540
Différences temporelles sur instruments financiers	89	1	(20)	-	107
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	20	3	-	-	16
Autres	424	20	18	43	343
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	(1 144)	-	-	(96)	(1 047)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	724	54	35	(44)	679
Dépréciation	(497)	(94)	(6)	4	(401)
Total impôts différés actifs après dépréciation	228	(39)	29	(40)	278
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs (*)	(2 514)	355	(10)	(581)	(2 279)
Différences temporelles liées aux contrats de location-financement	(22)	-	-	-	(22)
Différences temporelles sur instruments financiers	(33)	(3)	1	-	(30)
Autres	(485)	(13)	(8)	(91)	(372)
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	1 144	-	-	96	1 047
Total impôts différés passifs	(1 910)	339	(17)	(576)	(1 656)
Impôts différés nets	(1 683)	299	12	(616)	(1 378)

(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF, de Lamsac, d'Aéroports de Lyon et d'ANA au moment de leur première intégration, pour respectivement 1 228 millions, 241 millions, 216 millions et 117 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les impôts différés actifs dont la récupération est non probable font l'objet de dépréciations. Ils représentent un montant de 497 millions d'euros au 31 décembre 2016 (401 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 441 millions d'euros à l'international (332 millions d'euros au 31 décembre 2015).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2016			Exercice 2015		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	593 324 563			595 424 717		
Actions autodétenues	(38 549 755)			(41 444 909)		
Avant dilution	554 774 808	2 505	4,52	553 979 808	2 046	3,69
Options de souscription	1 601 098			2 129 991		
Plan d'épargne Groupe	239 709			500 370		
Actions de performance	3 121 007			1 556 904		
Après dilution	559 736 622	2 505	4,48	558 167 073	2 046	3,66

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur nette à l'ouverture	7 296	6 994
Goodwill constatés au cours de la période	870	252
Pertes de valeur	(52)	(8)
Sorties de périmètre	(3)	(2)
Écarts de conversion	(1)	13
Autres mouvements	3	47
Valeur nette à la clôture	8 113	7 296

Les prises de contrôle d'Aerodom en République dominicaine et d'Aéroports de Lyon par VINCI Airports ont généré la reconnaissance de goodwill estimés de manière provisoire à respectivement 287 millions d'euros et 234 millions d'euros au 31 décembre 2016. Par ailleurs, le Groupe a évalué de manière provisoire le goodwill relatif à l'acquisition de la société péruvienne Lamsac à 259 millions d'euros.

En 2015, les principaux mouvements correspondaient aux prises de contrôle d'Orteng Engenharia e Sistemas par VINCI Energies et de HEB Construction par VINCI Construction International Network.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2016 sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Energies France	2 336	-	2 336	2 309
Groupe ASF (*)	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Airports	1 004	-	1 004	483
VINCI Energies Allemagne	537	-	537	527
VINCI Highways	265	-	265	-
VINCI Energies Benelux	264	-	264	264
Entrepose	201	-	201	201
Soletanche Bachy	171	-	171	171
VINCI Energies Australie - Nouvelle Zélande	158	-	158	97
Nuvia	133	-	133	155
VINCI Energies Suisse	133	-	133	126
ETF	108	-	108	108
VINCI Construction UK	154	(71)	83	97
VINCI Energies Scandinavie	81	-	81	84
Autres goodwill	869	(161)	707	742
Total	8 346	(233)	8 113	7 296

(*) ASF et Escota

9.2 Tests de valeurs des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2016.

Les UGT sont déterminées conformément au reporting opérationnel et leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée.

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

(en millions d'euros)	Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2016	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2016	2015
				31/12/2016	31/12/2015		
VINCI Energies France	2 336	1,8 %	1,0 %	8,7 %	9,9 %	-	-
Groupe ASF	1 935	(*)	(*)	8,0 %	8,1 %	-	-
VINCI Airports	1 004	(*)	(*)	9,0 %	8,6 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	537	2,4 %	1,0 %	6,4 %	7,5 %	-	-
VINCI Energies Benelux	264	1,1 %	1,0 %	7,8 %	9,2 %	-	-
Entrepose	201	6,1 %	1,5 %	9,3 %	9,0 %	-	-
Soletanche Bachy	171	4,1 %	1,5 %	9,5 %	9,1 %	-	-
VINCI Energies Australie – Nouvelle Zélande	158	2,1 %	3,0 %	8,2 %	9,7 %	-	-
Autres goodwill	1 508	-3 % à 15 %	1 % à 5 %	5,4 % à 16,1 %	6,5 % à 19,4 %	(52)	(8)
Total	8 113					(52)	(8)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires des concessions du groupe ASF retenu sur la durée résiduelle des contrats est de 1,4 %.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires retenu pour VINCI Airports ressort globalement à 3,9 %.

En 2016, le contexte économique du Brésil a conduit le Groupe à revoir les perspectives à moyen terme des activités de VINCI Energies dans ce pays et à déprécier partiellement le goodwill de ses filiales locales.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

(en millions d'euros)	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)
	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)
VINCI Energies France	(281)	320	248	(217)	237	(237)
Groupe ASF	(860)	910	(*)	(*)	1 224	(1 225)
VINCI Airports	(608)	679	(*)	(*)	484	(484)
VINCI Energies Allemagne	(226)	273	227	(189)	136	(136)
VINCI Energies Benelux	(49)	57	46	(39)	36	(36)
Entrepose	(38)	43	33	(29)	30	(30)
Soletanche Bachy	(153)	175	135	(118)	131	(130)
VINCI Energies Australie – Nouvelle Zélande	(23)	28	23	(19)	13	(13)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée résiduelle des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société. Les quotes-parts des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture peuvent ainsi être présentées en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métier, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel courant.

10.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début de période	1 187	217	1 404	1 094	215	1 309
dont concessions	762	109	871	772	73	845
dont contracting	421	87	508	318	106	424
dont VINCI Immobilier	4	20	25	4	36	40
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	9	167	176	90	41	131
Part du Groupe dans les résultats de la période	55	14	69	70	19	89
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	13	12	26	13	46	60
Dividendes distribués	(36)	(58)	(94)	(70)	(55)	(125)
Variations de périmètre et autres	(118)	(10)	(127)	-	(13)	(12)
Reclassements (*)	(27)	80	53	(11)	(37)	(48)
Valeur des titres en fin de période	1 083	423	1 505	1 187	217	1 404
dont concessions	686	320	1 006	762	109	871
dont contracting	393	83	476	421	87	508
dont VINCI Immobilier	4	20	24	4	20	25

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2016, les participations du Groupe dans les entreprises associées concernent notamment, pour la branche concessions, celle détenue dans le Groupe ADP (683 millions d'euros) et, pour la branche contracting, celle détenue dans le groupe CFE (207 millions d'euros). Les évolutions des participations en 2016 concernent principalement la branche concessions et sont liées aux mouvements de périmètre de l'exercice, dont notamment :

- la cession de la participation résiduelle au capital d'Infra Foch Topco (entreprises associées) ;
- la création de Kansai Airports pour la reprise des contrats de concession des aéroports du Kansai et d'Osaka au Japon (coentreprises).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Entreprises associées (*)	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	55	14	69	70	19	89
dont concessions	31	18	49	38	7	45
dont contracting	24	(21)	3	32	(1)	31
dont VINCI Immobilier	-	16	16	-	13	13
Autres éléments du résultat global	13	12	26	13	46	60
dont concessions	7	20	26	11	47	58
dont contracting	6	(7)	(1)	2	-	2
Résultat global	68	26	94	84	65	149
dont concessions	38	38	76	49	53	103
dont contracting	30	(28)	2	34	(2)	33
dont VINCI Immobilier	-	16	16	-	13	13

(*) Y compris Infra Foch Topco jusqu'à la date de cession de la participation résiduelle.

Le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence se répartit ainsi (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2016			2015		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires (*)	1 302	1 711	3 012	1 414	1 180	2 594
dont concessions	763	654	1 417	838	170	1 008
dont contracting	536	897	1 433	573	843	1 416
dont VINCI Immobilier	3	160	163	3	167	170

(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2016, les pertes non reconnues de ce fait représentent un montant de 89 millions d'euros (71 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F.14 Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence figure en note O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation.

10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2016, les engagements de mise de fonds pris par le Groupe au titre des sociétés mises en équivalence (capital et/ou prêts subordonnés) s'élèvent à 333 millions d'euros (453 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ils concernent principalement l'engagement de mise de fonds pris par le Groupe en faveur de Via 40 Express, société concessionnaire de l'autoroute entre Bogota et Girardot en Colombie, pour 138 millions d'euros au 31 décembre 2016 et celui pris vis-à-vis de LISEA, société concessionnaire de la ligne à grande vitesse Tours – Bordeaux, pour 113 millions d'euros au 31 décembre 2016 (idem au 31 décembre 2015).

Les mises de fonds effectuées en avril 2016 lors de la création de la société Kansai Airports expliquent principalement la baisse de ces engagements au cours de l'exercice (engagement de 229 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Par ailleurs, des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence. Le montant des titres nantis au 31 décembre 2016, en valeur nette comptable, s'élève à 48 millions d'euros et concerne principalement les titres des sociétés SCN Pudahuel (société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili) pour 37 millions d'euros et SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier Prado-Carénage à Marseille) pour 10 millions d'euros.

Des sûretés réelles ont également été accordées par le Groupe au titre du projet SEA, sous forme de gages espèces pour un montant de 135 millions d'euros.

10.4 Engagements d'investissement pris par les entreprises associées et coentreprises

Au 31 décembre 2016, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 1 142 millions d'euros (1 401 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Ils concernent principalement les projets d'infrastructures en construction de la branche concessions, dont les nouvelles sections 7 et 8 de l'autoroute M11, reliant Moscou à Saint-Pétersbourg (422 millions d'euros), l'aéroport de Santiago du Chili (338 millions d'euros) et le contournement de la ville de Regina au Canada (174 millions d'euros).

Au cours de l'exercice, la baisse de ces engagements d'investissement traduit l'avancement des travaux réalisés sur les projets de concession, notamment Olympia Odos en Grèce, LISEA et le contournement de Regina au Canada.

10.5 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires ^(*)	96	838	934	55	1 145	1 200
Créances clients	78	105	183	42	233	274
Achats	4	27	30	9	37	46
Dettes fournisseurs	1	8	9	3	11	14

(*) Sur l'exercice, le chiffre d'affaires comprend notamment l'activité réalisée par les pôles du contracting pour le compte de la société concessionnaire de la LGV Tours-Bordeaux, LISEA.

11. Actifs financiers disponibles à la vente

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de Bourse à la clôture est inférieur depuis plus de dix-huit mois au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

Au 31 décembre 2016, les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation non cotés des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI. Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » avec les « Créances financières PPP » et les « Prêts et créances » :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente	134	96
Créances financières (PPP) ^(*)	215	202
Prêts et créances ^(*)	531	644
Autres actifs financiers non courants	881	942

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » et « Prêts et créances » sont présentées respectivement en note F.13 et H.17.

Au cours de la période, l'évolution des actifs financiers disponibles à la vente s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Début de la période	96	125
Acquisitions de la période	54	11
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1	4
Variations de juste valeur comptabilisées en capitaux propres	-	-
Pertes de valeur	(6)	(7)
Sorties de la période	(1)	(1)
Autres mouvements et écarts de conversion	(10)	(36)
Fin de la période	134	96

F. Contrats de concession et PPP

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Le modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » net des éventuelles subventions d'investissement reçues. Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions des réseaux autoroutiers en France, des principales plateformes aéroportuaires gérées par le Groupe, et à certains ouvrages de franchissement.

- **soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont initialement comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits opérationnels (produits des activités annexes).

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF, Cofiroute, Escota, Arcour et Arcos ainsi que la plupart des sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires du Groupe utilisent la méthode de l'amortissement linéaire.

12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

12.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total branche concessions	Autres infrastructures concédées	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2015	30 254	2 558	203	33 015	6	33 021
Acquisitions de la période ^(*)	768	99	1	869	-	869
Sorties de la période	(3)	(2)	-	(5)	-	(5)
Écarts de conversion	-	32	-	32	-	32
Effets de périmètre et autres mouvements	8	10	2	20	(6)	14
	31 028	2 697	206	33 931	-	33 931
Subventions reçues	(8)	(2)	-	(10)	-	(10)
Au 31/12/2015	31 020	2 695	206	33 921	-	33 921
Acquisitions de la période ^(*)	713	104	4	822	-	822
Sorties de la période	(3)	(2)	(2)	(7)	-	(7)
Écarts de conversion	-	58	(2)	55	-	55
Effets de périmètre et autres mouvements	(58)	1 314	1 745	3 001	-	3 001
	31 673	4 168	1 950	37 791	-	37 791
Subventions reçues	(48)	-	-	(48)	-	(48)
Au 31/12/2016	31 625	4 168	1 950	37 743	-	37 743
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2015	(8 565)	(165)	(146)	(8 877)	(4)	(8 880)
Amortissements de la période	(1 025)	(64)	(6)	(1 095)	(2)	(1 096)
Pertes de valeur	-	(1)	-	(1)	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(12)	-	(12)	-	(12)
Autres mouvements	(12)	(9)	(2)	(23)	5	(17)
Au 31/12/2015	(9 602)	(250)	(154)	(10 006)	-	(10 006)
Amortissements de la période	(979)	(101)	(7)	(1 086)	(1)	(1 088)
Pertes de valeur	-	(9)	-	(9)	-	(9)
Reprises de pertes de valeur	-	1	-	1	-	1
Sorties de la période	-	-	2	2	-	2
Écarts de conversion	-	(6)	-	(6)	-	(6)
Autres mouvements	52	1	(2)	51	1	53
Au 31/12/2016	(10 529)	(365)	(160)	(11 053)	-	(11 053)
Valeur nette						
Au 01/01/2015	21 689	2 393	57	24 139	2	24 141
Au 31/12/2015	21 418	2 444	52	23 915	-	23 915
Au 31/12/2016	21 096	3 804	1 791	26 691	-	26 691

(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

En 2016, les acquisitions se sont élevées à 822 millions d'euros (869 millions d'euros en 2015).

Elles comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 489 millions d'euros (662 millions d'euros en 2015), par Cofiroute pour un montant de 94 millions d'euros (76 millions d'euros en 2015) et par VINCI Airports pour 104 millions d'euros (97 millions d'euros en 2015). Les investissements du groupe ASF portent notamment sur la poursuite des travaux de dédoublement de l'autoroute A9 près de Montpellier et d'élargissement de l'autoroute A63 au Pays basque.

Les effets de périmètre de l'exercice 2016 concernent principalement l'intégration des sociétés Lamsac, Aerodom et Aéroports de Lyon.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 742 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 247 millions d'euros au 31 décembre 2015). Celles-ci concernent les filiales de VINCI Autoroutes pour 1 457 millions d'euros (dont ASF pour 1 086 millions d'euros, Escota pour 192 millions d'euros et Cofiroute pour 122 millions d'euros) et de VINCI Airports pour 284 millions d'euros.

12.2 Principales caractéristiques des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
VINCI Autoroutes					
Groupe ASF					
ASF 2 714 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2036
Escota 471 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2032
Cofiroute					
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2034
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2086
Arcour					
A19 101 km d'autoroutes à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2070
Arcos					
A355 24 km d'autoroute à péage en France	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	2070
VINCI Highways					
Lamsac Linea Amarilla - Voie express à péage de 25 km à Lima (Pérou)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049
VINCI Airports					
ANA 10 aéroports au Portugal	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2063
Cambodia Airports Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville (Cambodge)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroport dans la région de Nantes	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Subvention d'investissement négociée dans le cadre du contrat de concession pour la construction du nouvel aéroport.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2065
Aerodom 6 aéroports en République dominicaine	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2030
Aéroports de Lyon Aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Lyon Bron	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2047

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat
Autres concessions					
Consortium Stade de France 80 000 places	Néant.	Organisateur de manifestations et/ou client final + recettes diverses.	Subvention d'investissement + indemnité compensatrice d'absence de club résident (actuellement suspendue).	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2025

12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Groupe ASF	1 716	2 312
Cofiroute	985	1 102
Arcos – Société concessionnaire de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg	523	-
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest	366	367
ANA Group	166	109
Lamsac	136	-
ADL - Aéroports de Lyon	85	-
Autres	19	25
Total	3 997	3 914

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes (groupe ASF, Cofiroute) sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de plan pluriannuels et du plan de relance autoroutier mis en œuvre au cours du second semestre 2015. L'avancement des investissements réalisés par le groupe ASF et Cofiroute au cours de l'exercice conduit à une diminution de leurs engagements de 713 millions d'euros.

La hausse des engagements provient principalement des investissements à réaliser dans le cadre de nouveaux contrats de concession, notamment le contournement ouest de Strasbourg porté par la société Arcos (523 millions d'euros), le périphérique de Lima au Pérou porté par la société Lamsac (136 millions d'euros) et les Aéroports de Lyon (85 millions d'euros).

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées qui sont provisionnées (voir note H.18.3 Analyse des provisions courantes).

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant
Arcour	2008	2045	583
Aerodom	2016	2019	383
ADL - Aéroports de Lyon	2016	2032	225
Autres sociétés concessionnaires			16

13. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

13.1 Variations au cours de la période et échéancier

Les créances financières PPP rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par le Groupe sont présentées à l'actif du bilan consolidé pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » qui comprend également les « Prêts et créances » et les « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir note E.11 Actifs financiers disponibles à la vente).

Au cours de la période, l'évolution des créances financières PPP ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015
Début de période	202	175
Acquisitions de la période	35	82
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	3
Pertes de valeur	-	-
Remboursements	(20)	(64)
Autres mouvements et écarts de conversion	(1)	6
Fin de période	215	202
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	76	75
> 5 ans	140	127

En 2016, la hausse des créances financières PPP concerne notamment le contrat de partenariat public-privé pour la réalisation du nouveau bâtiment de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) dans les Hauts-de-Seine, dont est titulaire la société PPP Prisme, filiale de VINCI Construction.

En 2015, la hausse des créances financières PPP concernait notamment le contrat de partenariat public-privé Caraibus en Martinique, pour lequel la phase de construction de l'infrastructure concédée avait été achevée en cours d'exercice.

La part à moins d'un an des créances financières PPP est présentée, au bilan, en autres actifs financiers courants. Elle s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2016 (11 millions d'euros au 31 décembre 2015).

13.2 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou mixte

Les principales caractéristiques des contrats de concession et PPP exploités par les filiales contrôlées (modèle de la créance financière et/ou mixte) sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Caraibus						
Transport collectif en site propre (Martinique)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Créance financière.
MMArena						
Stade du Mans (France)	Grille tarifaire approuvée par le concédant.	Billetterie + recettes diverses.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation (en l'absence de club résident).	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2043	Mixte : actif incorporel et créance financière.
Park Azur						
Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice (France)	Loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession et garanti par le concédant.	Concédant et loueur de voitures. Vente d'électricité photovoltaïque.	Subvention d'équipement et subvention d'exploitation.	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité.	2040	Mixte : actif incorporel et créance financière.

13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte

Obligations contractuelles d'investissement, de renouvellement ou de financement

Dans le cadre des contrats de concession et de PPP conclus, certaines filiales du Groupe s'engagent à réaliser des investissements. Dans le cas du « modèle de la créance financière » ou du « modèle mixte », elles reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Au 31 décembre 2016, les obligations d'investissement du Groupe au titre des contrats de concessions et PPP relevant du modèle de la créance financière ou du modèle mixte s'élèvent à 4 millions d'euros (33 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Sûretés réelles rattachées au financement des PPP

Certaines sociétés ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Celles-ci s'élèvent à 71 millions d'euros au 31 décembre 2016, dont Park Azur pour 36 millions d'euros et MMArena Stade du Mans pour 34 millions d'euros.

14. Contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

14.1 Principales caractéristiques des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les caractéristiques des principaux ou nouveaux contrats de concession ou de partenariat public-privé exploités par les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Infrastructures autoroutières et routières (y compris ouvrages de franchissement) à l'international						
A5 Malsch-Offenburg A-Modell (60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies ; Allemagne)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2009 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). Effet de régulation écologique sur les tarifs (risque trafic).	Usagers poids lourds via le péage perçu par le concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2039	Actif incorporel.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg Section 1 Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (43,2 km ; Russie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2040	Actif incorporel.
Autoroute Moscou - Saint-Petersbourg Sections 7 et 8 Section 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Petersbourg (138 km ; Russie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina-Corinthe-Patras (Grèce)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Actif incorporel.
Via Express 40 Conception, financement, construction, exploitation et entretien de 141 km d'autoroutes à péages (dont construction d'une 3 ^{ème} voie sur 65 km; Colombie)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2042	Actif incorporel.
Granvia Voie express R1 (Slovaquie)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2041	Créance financière.
Ohio River Bridges East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès (États-Unis)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2051	Créance financière.
Regina Bypass Expressway de 61 km contournant la ville de Regina (Canada)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2049	Créance financière.
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2037	Créance financière.
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussées, de signaux de circulation et d'éclairage (Royaume-Uni)	Redevance annuelle versée par le concédant (sans risque trafic).	Concédant.	Subvention d'investissement.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2038	Créance financière.

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat	Modèle comptable IFRIC 12
Plateformes aéroportuaires						
Kansai Airports Aéroports du Kansai et d'Osaka (Japon)	Tarifs aéronautiques régulés. Recettes extra-aéronautiques non régulées.	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2060	Actif incorporel.
Aéroport international Arturo Merino Benítez de Santiago du Chili	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs possible dans la limite d'un tarif plafond (risque trafic).	Usagers, compagnies aériennes.	Néant.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2035	Actif incorporel.
Infrastructures ferroviaires						
LISEA Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux (France)	Augmentations tarifaires suivant l'inflation (risque trafic).	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession (sur la base de train/km et sillon/km).	Subvention d'investissement payée par le concédant et les collectivités locales.	Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité.	2061	Modèle mixte : actif incorporel et créance financière.

14.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP des sociétés mises en équivalence

Les engagements donnés au titre des contrats de concession ou de partenariat public-privé des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises.

G. Contrats de construction (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

15. Informations relatives aux contrats de construction

Principes comptables

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle VINCI Construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (Eurovia et VINCI Energies), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

15.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus nets des facturations intermédiaires augmenté des profits ou diminué des pertes comptabilisés est déterminé contrat par contrat. Si pour un contrat donné ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Données bilantielles		
Avances et acomptes reçus	(797)	(690)
Contrats de construction en cours, actifs	2 474	2 145
Contrats de construction en cours, passifs	(2 819)	(2 745)
Contrats de construction en cours, nets	(345)	(600)
Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours		
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	51 024	53 733
Moins factures émises	(51 369)	(54 332)
Contrats de construction en cours, nets	(345)	(600)

15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Le Groupe gère un carnet de commandes, au titre duquel il s'engage à exécuter des travaux ou des prestations. Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution, émises par des établissements financiers ou des assureurs.

Par ailleurs, les sociétés du Groupe bénéficient de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

(en millions d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	5 051	772	4 797	600
Retenue de garantie	3 447	560	3 048	528
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 582	495	1 603	547
Cautions de soumission	212	-	163	9
Total	10 292	1 828	9 610	1 684

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Ainsi, VINCI estime que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées soit de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, soit de manière individualisée en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, dans le cadre de la construction de la future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, le Groupe a émis un cautionnement solidaire et une garantie autonome à première demande en faveur de la société concessionnaire LISEA au terme desquels le Groupe garantit la bonne exécution des prestations du groupement de conception-construction (GIE COSEA). Enfin, une caution de retenue de garantie a été donnée par le GIE COSEA en faveur de LISEA ; elle restera en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la réception de l'infrastructure.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Dans ce cadre, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, et que ce risque aboutit à une obligation pour le Groupe ne pouvant s'éteindre que par une sortie de ressources, une provision est alors constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit, en quote-part du Groupe, à 49 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 52 millions d'euros au 31 décembre 2015 (pour des montants d'engagements totaux de 129 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 128 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

16. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

16.1 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les terrains de carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2015	3 495	849	1 085	6 662	12 091
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	25	16	109	150
Autres acquisitions de la période	108	22	164	534	829
Sorties de la période	(40)	(17)	(34)	(558)	(650)
Écarts de conversion	-	(1)	2	41	42
Effets de périmètre et autres	14	(14)	(80)	165	84
Au 31/12/2015	3 577	863	1 152	6 953	12 545
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	352	2	8	48	411
Autres acquisitions de la période	138	16	154	508	816
Sorties de la période	(31)	(15)	(59)	(647)	(751)
Écarts de conversion	14	-	(3)	3	14
Effets de périmètre et autres	2	6	(95)	18	(68)
Au 31/12/2016	4 052	873	1 158	6 883	12 966
Amortissements et pertes de valeur					
Au 01/01/2015	(2 109)	(269)	(575)	(4 822)	(7 775)
Amortissements de la période	(211)	(19)	(46)	(615)	(891)
Pertes de valeur	-	(9)	(4)	(9)	(22)
Reprises de pertes de valeur	-	4	4	10	19
Sorties de la période	38	7	18	508	571
Écarts de conversion	-	-	(1)	(25)	(26)
Autres mouvements	(9)	(5)	(13)	(152)	(179)
Au 31/12/2015	(2 291)	(291)	(617)	(5 105)	(8 304)
Amortissements de la période	(225)	(17)	(48)	(586)	(876)
Pertes de valeur	-	(12)	(3)	(2)	(17)
Reprises de pertes de valeur	-	2	13	3	17
Sorties de la période	26	5	39	594	664
Écarts de conversion	(1)	1	1	(5)	(4)
Autres mouvements	(7)	(1)	(7)	38	22
Au 31/12/2016	(2 497)	(314)	(624)	(5 063)	(8 498)
Valeur nette					
Au 01/01/2015	1 386	580	510	1 840	4 316
Au 31/12/2015	1 286	572	534	1 849	4 241
Au 31/12/2016	1 555	559	534	1 820	4 468

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 248 millions d'euros au 31 décembre 2016 (222 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, les immobilisations en location-financement s'élevaient à 102 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles concernent principalement des matériels et installations techniques destinés à l'exploitation. Les dettes rattachées aux paiements relatifs à ces immobilisations sont présentées dans la note J.23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité.

Au 31 décembre 2016, la répartition par branche des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contracting					VINCI Immobilier et holdings	Total
	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total		
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 553	-	-	2	2	-	1 555
Terrains	4	48	442	63	553	2	559
Constructions et immeubles de placement	6	129	199	194	522	7	534
Matériels, installations techniques et agencements	58	234	699	827	1 759	3	1 820
Total immobilisations corporelles	1 620	410	1 340	1 086	2 836	12	4 468

16.2 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées. Les droits de forage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 409 millions d'euros au 31 décembre 2016 (387 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles comprennent les logiciels pour 69 millions d'euros (47 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour 340 millions d'euros (340 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 39 millions d'euros (45 millions d'euros en 2015).

16.3 Pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Le Groupe n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2016 ni en 2015.

17. Prêts et créances

Principes comptables

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. Celle-ci correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) et est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 328 millions d'euros (285 millions d'euros au 31 décembre 2015). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an).

La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 19 millions d'euros au 31 décembre 2016 (17 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Début de période	644	630
Acquisitions de la période	214	99
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	66
Pertes de valeur	(15)	(11)
Sorties de la période	(215)	(128)
Autres mouvements et écarts de conversion	(97)	(11)
Fin de période	531	644
<i>Dont :</i>		
<i>De 1 à 5 ans</i>	294	316
<i>> 5 ans</i>	238	328

En 2016, l'évolution des autres prêts et créances traduit principalement l'intégration de Kansai Airports pour 96 millions d'euros, la cession de la participation résiduelle dans Infra Foch Topco pour 112 millions d'euros et le remboursement par la société Pathé des obligations souscrites par le Groupe, en faveur de la Foncière du Montout (société portant le Parc Olympique Lyonnais) pour 43 millions d'euros.

18. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

18.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations (*)
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	935	964	(29)	-
Clients et autres débiteurs	11 422	10 696	715	12
Autres actifs courants d'exploitation	5 099	4 635	511	(47)
Stocks et créances d'exploitation (I)	17 456	16 295	1 197	(36)
Fournisseurs	(7 740)	(7 590)	(146)	(4)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 838)	(10 884)	(1 042)	88
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(19 578)	(18 474)	(1 188)	84
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(2 122)	(2 179)	9	48
Provisions courantes	(4 172)	(4 053)	(32)	(86)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(241)</i>	<i>(227)</i>	<i>(18)</i>	<i>4</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(6 294)	(6 232)	(23)	(38)

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion et mouvements de périmètre.

18.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	935	404	65	87	377	2
Clients et autres débiteurs	11 422	9 667	634	708	407	6
Autres actifs courants d'exploitation	5 099	4 259	333	217	271	20
Stocks et créances d'exploitation	I	17 456	14 329	1 032	1 012	28
Fournisseurs	(7 740)	(7 025)	(272)	(172)	(269)	(2)
Autres passifs courants d'exploitation	(11 838)	(10 108)	(607)	(604)	(424)	(95)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(19 578)	(17 133)	(879)	(776)	(97)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(2 122)	(2 804)	153	236	(69)

(en millions d'euros)	31/12/2015	Échéances				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	964	435	50	77	390	12
Clients et autres débiteurs	10 696	9 156	730	450	354	6
Autres actifs courants d'exploitation	4 635	3 864	368	232	167	3
Stocks et créances d'exploitation	I	16 295	13 456	1 148	759	21
Fournisseurs	(7 590)	(6 778)	(465)	(144)	(201)	-
Autres passifs courants d'exploitation	(10 884)	(9 313)	(639)	(385)	(451)	(96)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(18 474)	(16 092)	(1 104)	(529)	(96)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(2 179)	(2 636)	44	230	(75)

Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients facturées	6 578	6 049
Dépréciations - créances clients	(504)	(484)
Créances clients nettes	6 074	5 565

Au 31 décembre 2016, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élevaient à 466 millions d'euros (334 millions d'euros au 31 décembre 2015). Elles sont dépréciées à hauteur de 62 millions d'euros (31 millions d'euros au 31 décembre 2015). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élevaient à 406 millions d'euros (361 millions d'euros au 31 décembre 2015) et sont dépréciées à hauteur de 271 millions d'euros (239 millions d'euros au 31 décembre 2015).

18.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont principalement constituées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues). Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire et celles couvrant les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour autres risques rattachés à l'exploitation.

Au cours des exercices 2016 et 2015, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2015	3 670	1 432	(1 132)	(144)	(17)	16	18	3 844
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	758	89	(100)	(7)	1	-	3	744
Service après-vente	379	118	(96)	(16)	(1)	-	4	387
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 176	744	(687)	(36)	57	-	11	1 266
Litiges	508	185	(125)	(45)	8	-	1	532
Restructurations	39	31	(17)	(6)	5	-	-	51
Autres risques courants	736	360	(226)	(27)	1	-	3	847
Reclassement part à moins d'un an	247	-	-	-	(3)	(16)	(1)	227
31/12/2015	3 844	1 526	(1 251)	(137)	68	(16)	20	4 053
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	744	105	(60)	(7)	28	-	3	812
Service après-vente	387	122	(103)	(14)	(1)	-	(5)	386
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 266	692	(672)	(33)	18	-	(6)	1 265
Litiges	532	179	(146)	(49)	(9)	-	(2)	505
Restructurations	51	25	(27)	(9)	2	-	-	42
Autres risques courants	847	401	(283)	(59)	18	-	(3)	920
Reclassement part à moins d'un an	227	-	-	-	(4)	18	-	241
31/12/2016	4 053	1 524	(1 291)	(171)	52	18	(13)	4 172

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent au 31 décembre 2016, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 368 millions d'euros (381 millions d'euros au 31 décembre 2015), Cofiroute pour 234 millions d'euros (241 millions d'euros au 31 décembre 2015) et les concessions aéroportuaires pour 189 millions d'euros (106 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 74 millions d'euros pour le groupe ANA (70 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les provisions pour autres risques courants comprennent notamment les provisions relatives aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 163 millions d'euros (131 millions d'euros au 31 décembre 2015).

19. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants hors exploitation ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

Détail des provisions non courantes

Au cours des exercices 2016 et 2015, les provisions non courantes figurant au bilan (hors avantages du personnel) ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2015	718	186	(142)	(24)	232	(16)	3	956
Risques financiers	674	54	(34)	(3)	(47)	-	-	644
Autres risques	528	140	(119)	(13)	(4)	-	-	532
Reclassement part à moins d'un an	(247)	-	-	-	3	16	1	(227)
31/12/2015	956	194	(153)	(16)	(48)	16	1	949
Risques financiers	644	58	(29)	(7)	(22)	-	-	643
Autres risques	532	138	(100)	(83)	57	-	-	543
Reclassement part à moins d'un an	(227)	-	-	-	4	(18)	-	(241)
31/12/2016	949	195	(129)	(91)	39	(18)	(1)	945

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces situations nettes négatives résultent de la mise à juste valeur dans les comptes des sociétés concernées, des instruments financiers dérivés de taux (couverture de flux de trésorerie).

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élevaient à 543 millions d'euros au 31 décembre 2016 (532 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 352 millions d'euros pour la part à plus d'un an (349 millions au 31 décembre 2015).

20. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

Les autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et engagements donnés et reçus s'analysent comme suit :

20.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Contrats de location simple	1 230	1 191
Obligations d'achat et d'investissement (*)	459	403

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir notes F. Contrats de concession et PPP).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 230 millions d'euros au 31 décembre 2016 (1 191 millions d'euros au 31 décembre 2015), dont 778 millions d'euros au titre de contrats immobiliers (783 millions d'euros au 31 décembre 2015) et 452 millions d'euros au titre de contrats mobiliers (408 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus incluent notamment les engagements liés aux droits de forage d'Eurovia. Ces obligations concernent principalement Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier. La hausse observée en 2016 comprend l'engagement pris par VINCI d'acquiescer les terrains du quartier des Groues à Nanterre sur lequel doit être construit le futur siège du Groupe.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple	1 230	433	687	109
Obligations d'achat et d'investissement (*)	459	277	140	42

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession et PPP.

20.2 Autres engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sûretés réelles	31	31
Autres engagements donnés (reçus)	394	321

Les sûretés réelles mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Energies et Eurovia.

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle.

Ils sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

Ainsi, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.10.3 Engagements donnés au titre des entreprises associées et coentreprises ;
- en note F.12.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel ;
- en note F.13.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière et/ou modèle mixte ;
- en note G.15.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction ;
- en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

21. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

Au cours de l'exercice 2016, VINCI a poursuivi ses rachats d'actions dans le cadre, d'une part, du programme approuvé par l'assemblée générale du 14 avril 2015, et du nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 19 avril 2016. D'une durée de dix-huit mois, celui-ci porte sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours maximum de 80 euros. Au cours de l'exercice 2016, 8 699 360 titres ont été achetés au cours moyen de 64,46 euros, pour un montant total de 561 millions d'euros.

Les actions auto-détenues (voir note I.21.2 Actions auto-détenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées.

Le 16 décembre 2016, VINCI SA a procédé à l'annulation de 8 millions de titres autodétenus pour un montant de 507 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2016, plus de 60 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers de fonds communs de placement investis en actions VINCI. Ces fonds détenant 9,23 % du capital de la Société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

21.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2016 est composé de 589 305 520 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions en début de période	588 453 075	590 098 637
Augmentations de capital	8 852 445	10 354 438
Annulation d'actions autodétenues	(8 000 000)	(12 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	589 305 520	588 453 075
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	589 305 520	588 453 075
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	34 685 354	34 195 347
dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié	5 522 399	4 906 899

Les mouvements du capital en 2015 et 2016 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1er janvier 2015	1 475 246 593	8 736 736 767	590 098 637
Plan d'épargne du Groupe	17 675 140	292 190 175	7 070 056
Levées d'options de souscription	8 210 955	118 724 967	3 284 382
Annulation d'actions autodétenues	(30 000 000)		(12 000 000)
Situation au 31 décembre 2015	1 471 132 688	9 147 651 909	588 453 075
Plan d'épargne du Groupe	14 890 160	312 952 787	5 956 064
Levées d'options de souscription	7 240 952	105 358 398	2 896 381
Annulation d'actions autodétenues	(20 000 000)		(8 000 000)
Situation au 31 décembre 2016	1 473 263 800	9 565 963 094	589 305 520

21.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions en début de période	34 195 347	35 614 382
Achats d'actions	8 699 360	12 782 264
Attribution aux salariés des actions de performance 2013		(1 913 455)
Attribution aux salariés des actions de performance 2014		(505)
Attribution aux salariés des actions de performance 2015		(500)
Abondement Castor International	(209 353)	(286 839)
Annulation d'actions autodétenues	(8 000 000)	(12 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	34 685 354	34 195 347

Au 31 décembre 2016, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 34 685 354 actions, pour un montant de 1 580 millions comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

5 522 399 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 29 162 955 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, ou cédées.

21.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2016, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 29,4 milliards d'euros et 150 millions d'euros (25,8 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2015).

21.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Actifs financiers disponibles à la vente						
Réserve à l'ouverture	2	-	2	2	-	2
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	3	-	3	-	3
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(916)	-	(916)	(1 068)	-	(1 068)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	36	-	36	81	-	81
Autres variations de juste valeur de la période	(35)	-	(36)	(13)	-	(13)
Éléments constatés en résultat	69	-	69	84	-	84
Variations de périmètre et divers	(1)	-	(1)	(1)	-	(1)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(847)	(1)	(848)	(916)	(916)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		(666)	-	(666)	(701)	(701)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments recyclables en résultat)	I+II	(845)	(1)	(845)	(914)	(914)
Effet d'impôt associé		270	-	271	-	295
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	III	(574)	(1)	(575)	(618)	(618)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(344)	-	(344)	(267)	-	(267)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	(149)	-	(149)	(105)	-	(105)
Effet d'impôt associé	31	-	31	25	-	25
Variations de périmètre et divers	4	-	4	3	-	3
Réserve nette d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	IV	(458)	-	(458)	(344)	(344)
Total opérations reconnues directement en capitaux propres	III+IV	(1 032)	(1)	(1 033)	(962)	(963)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent outre les gains et pertes actuariels sur engagements de retraite, des opérations de couverture d'investissement net (-35 millions d'euros) et des opérations de couverture de flux de trésorerie (-813 millions d'euros). Les opérations relatives à la couverture du risque de taux s'élèvent à -803 millions d'euros, dont :

- près de -142 millions d'euros concernant les filiales intégrées globalement, notamment VINCI Autoroutes pour -105 millions d'euros. L'échéancier relatif au reclassement de ces montants en résultat est présenté en note J.25.1.2 Gestion du risque de taux d'intérêt – Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ;
- -662 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, concernant pour l'essentiel la société LISEA (-387 millions d'euros) et d'autres sociétés gestionnaires de projets d'infrastructure en partenariat public-privé ou concession.

Ces opérations sont décrites en note J.25.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

21.5 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2016, les intérêts minoritaires s'élèvent à 541 millions d'euros (137 millions d'euros au 31 décembre 2015).

22. Dividendes

Le dividende versé par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2016 et 2015 s'analyse de la façon suivante :

	Exercice 2016	Exercice 2015
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	0,63	0,57
Solde du dividende	1,47	1,27
Dividende net global	2,10	1,84
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	349	316
Solde du dividende	815 ^(*)	702
Dividende net global	1 164	1 018

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 28 janvier 2017, soit 554 679 615 actions.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2015 le 28 avril 2016 et à celui d'un acompte sur dividende 2016 le 10 novembre 2016.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2016 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 avril 2017 (voir note N.31 Affectation du résultat 2016).

J. Financement et gestion des risques financiers

23. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à 13,9 milliards d'euros, en augmentation de 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2016				31/12/2015			
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Courant (*)	Total
Emprunts obligataires		23.1	(12 496)	(1)	(1 606)	(3)	(14 102)	(11 147)	(1 315)	(12 462)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières		23.1	(3 717)	(2)	(893)	(3)	(4 610)	(3 803)	(968)	(4 771)
Emprunts liés aux contrats de location-financement		23.1	(52)	(2)	(26)	(3)	(78)	(51)	(26)	(77)
Dettes financières long terme (**)			(16 264)		(2 526)		(18 790)	(15 001)	(2 309)	(17 310)
Passifs financiers évalués au coût amorti										
Billets de trésorerie		24.2	-		(1 491)	(3)	(1 491)	-	(951)	(951)
Autres dettes financières courantes		24.1	-		(79)	(3)	(79)	-	(68)	(68)
Découverts bancaires		24.1	-		(1 051)	(3)	(1 051)	-	(555)	(555)
Comptes courants financiers passifs		24.1	-		(83)	(3)	(83)	-	(103)	(103)
I - Dettes financières brutes			(16 264)		(5 229)		(21 494)	(15 001)	(3 986)	(18 987)
dont incidence des couvertures de juste valeur			(651)		(4)		(655)	(744)	(6)	(750)
Prêts et créances										
Prêts et créances financières collatéralisés			-	(4)	-	(5)	-	2	-	2
Comptes courants financiers actifs		24.1	-		30	(6)	30	-	82	82
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat										
Actifs financiers de gestion de trésorerie		24.1	-		124	(6)	124	-	84	84
Équivalents de trésorerie		24.1	-		3 421	(7)	3 421	-	2 930	2 930
Disponibilités		24.1	-		3 257	(7)	3 257	-	2 702	2 702
II - Actifs financiers			-		6 832		6 832	2	5 798	5 800
Dérivés										
Instruments dérivés passifs		25	(203)	(8)	(166)	(10)	(369)	(224)	(193)	(417)
Instruments dérivés actifs		25	721	(9)	370	(11)	1 091	803	364	1 168
III - Instruments dérivés			519		204		723	579	172	751
Endettement financier net (I+II+III)			(15 745)		1 807		(13 938)	(14 420)	1 984	(12 436)
<i>Répartition par branche de l'endettement financier net</i>										
Concessions			(26 749)		(1 766)		(28 515)	(22 804)	(746)	(23 551)
Contracting			(2 696)		3 568		872	(3 135)	4 169	1 034
Holdings et immobilier			13 700		5		13 704	11 520	(1 439)	10 081

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

(en millions d'euros)	Réf.	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires	(1)	(12 496)	(11 147)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(3 769)	(3 854)
Dettes financières courantes	(3)	(5 229)	(3 986)
Prêts et créances collatéralisés non courants	(4)	-	2
Prêts et créances collatéralisés courants	(5)	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	154	166
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(7)	6 678	5 632
Instruments dérivés passifs non courants	(8)	(203)	(224)
Instruments dérivés actifs non courants	(9)	721	803
Instruments dérivés passifs courants	(10)	(166)	(193)
Instruments dérivés actifs courants	(11)	370	364
Endettement financier net		(13 938)	(12 436)

Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs courants ou instruments dérivés passifs courants quelle que soit leur maturité.

23.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2016 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent, par branche, de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2016				31/12/2015			
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI immobilier	Total	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI immobilier	Total
Emprunts obligataires	(11 470)	-	(2 632)	(14 102)	(9 372)	-	(3 089)	(12 462)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(4 506)	(112)	8	(4 610)	(4 649)	(132)	10 ^(*)	(4 771)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	(2)	(76)	-	(78)	(1)	(76)	-	(77)
Dettes financières à long terme	(15 978)	(188)	(2 624)	(18 790)	(14 023)	(207)	(3 079)	(17 310)

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 18,8 milliards d'euros au 31 décembre 2016, en hausse de 1,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (17,3 milliards d'euros). Cette évolution est principalement liée aux opérations suivantes :

- l'intégration des sociétés Aerodom et Lamsac portant respectivement une dette obligataire au 31 décembre 2016, d'une valeur de 491 millions d'euros pour Aerodom (en dollars américains, à échéance 2019) et d'une valeur de 359 millions d'euros pour Lamsac (en sols péruviens, à échéance 2037) ;
- un crédit syndiqué d'ADL Participations de 149 millions d'euros auquel s'ajoute la dette bancaire existante des Aéroports de Lyon pour un montant de 172 millions d'euros au 31 décembre 2016 ;
- de nouveaux financements du groupe ASF pour un montant de 890 millions d'euros se décomposant entre une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Notes) de 500 millions d'euros à échéance mai 2026 assortie d'un coupon de 1 %, et un emprunt amortissable souscrit auprès de la BEI (Banque européenne d'investissement) de 390 millions d'euros à échéance avril 2033 pour le financement du dédoublement de l'autoroute A9 à Montpellier ;
- un nouveau financement de Cofiroute pour un montant de 1,3 milliard d'euros provenant d'une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN, réparti à parts égales (650 millions d'euros chacune) entre une souche à échéance février 2025, assortie d'un coupon de 0,375 % l'an, et une souche à échéance septembre 2028, assortie d'un coupon de 0,75 % ;
- les remboursements en avril, juillet et novembre 2016, d'emprunts CNA, CNA/BEI et BEI pour un montant total de 735 millions d'euros par ASF et de deux emprunts obligataires de 500 millions d'euros chacun, par VINCI Holding en avril 2016 et par Cofiroute en octobre 2016.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

	31/12/2016					31/12/2015		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires I				10 653	11 470	251	8 500	9 372
Groupe ASF				6 792	7 517	187	6 289	7 022
dont :								
ASF Émission obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500	519	5	500	526
ASF Émission obligataire 2009 et assimilation	EUR	7,4 %	mars 2019	970	1 049	56	970	1 066
ASF Émission obligataire 2010 et assimilation	EUR	4,1 %	avril 2020	650	739	19	650	751
ASF Émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 824	44	1 575	1 838
ASF Émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	782	19	700	769
ASF Émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	612	17	600	617
ASF Émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500	495	3	-	-
Cofiroute				3 011	3 089	57	2 211	2 350
dont :								
Émission obligataire 2001 et assimilation 2005	EUR	5,9 %	octobre 2016	-	-	-	500	514
Émission obligataire 2003	EUR	5,3 %	avril 2018	600	626	21	600	629
Émission obligataire 2006 et assimilation 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 194	33	1 100	1 196
Emission obligatoire 2016	EUR	0,4 %	février 2025	650	645	1	-	-
Emission obligatoire 2016	EUR	0,8 %	septembre 2028	650	614	2	-	-
VINCI Airports				491	497	6		
dont Aerodom 2012	USD	9,8 %	novembre 2019	491	497	6		
Autres concessions				359	367	-		
dont Lamsac 2012	PEN	inflat.	juin 2037	256	264	-		
dont Lamsac 2012	PEN	8,6 %	juin 2037	104	103	-		
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				4 491	4 506	69	4 607	4 649
Groupe ASF				2 290	2 321	59	2 634	2 691
Emprunts CNA				1 282	1 339	52	1 698	1 769
dont :								
ASF CNA 2001	EUR	inflat.	juillet 2016	-	-	-	416	425
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532	558	26	532	557
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750	782	26	750	786
Emprunts CNA/BEI				138	129	6	427	427
Emprunts BEI				771	757	1	409	400
Lignes de crédit				100	96	-	100	95
Cofiroute				897	900	7	949	955
Arcour				580	560	-	587	565
dont Arcour 2008	EUR	E6M	mars 2018	387	386	-	391	390
VINCI Airports				599	598	2	308	308
dont groupe ADL - Aéroports de Lyon				321	319	1		
Autres concessions				125	127	1	130	130
Emprunts liés aux contrats de location-financement III				2	2	-	1	1
Dettes financières à long terme I+II+III				15 146	15 978	320	13 108	14 023

Holdings

(en millions d'euros)	31/12/2016					31/12/2015		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				2 484	2 632	61	2 919	3 089
VINCI SA				2 484	2 632	61	2 919	3 089
dont :								
Émission obligataire 2013	EUR	E3M	avril 2016	-	-	-	500	500
Émission obligataire 2011 et assimilation 2012	EUR	4,1 %	février 2017	1 000	1 038	36	1 000	1 056
Émission obligataire 2012	EUR	3,4 %	mars 2020	750	806	19	750	810
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				-	(8)	-	-	(10)
VINCI SA (*)				-	(8)	-	-	(10)
Dettes financières à long terme I+II				2 484	2 624	61	2 919	3 079

(*) Net des commissions de mise en place de la ligne de crédit syndiquée VINCI non tirée, comptabilisées en diminution de la dette.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2016, 91 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

23.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2016, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(14 102)	(13 137)	(1 266)	(1 129)	(4 498)	(6 245)
Flux d'intérêts	-	(2 759)	(543)	(498)	(1 018)	(701)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(4 610)	(4 605)	(824)	(1 477)	(713)	(1 591)
Flux d'intérêts	-	(305)	(102)	(63)	(63)	(77)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						
Capital	(78)	(78)	(26)	(17)	(29)	(6)
Flux d'intérêts	-	(5)	(2)	(1)	(1)	-
Dettes financières à long terme	(18 790)	(20 889)	(2 763)	(3 184)	(6 323)	(8 619)
Billets de trésorerie	(1 491)	(1 491)	(1 491)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(79)	(79)	(79)	-	-	-
Découverts bancaires	(1 051)	(1 051)	(1 051)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(83)	(83)	(83)	-	-	-
Dettes financières I	(21 494)	(23 593)	(5 466)	(3 184)	(6 323)	(8 619)
Actifs financiers II	6 832 (*)					
Instruments dérivés passifs	(369)	43	(3)	14	18	14
Instruments dérivés actifs	1 091	1 204	245	237	470	252
Instruments financiers dérivés III	723	1 247	241	251	488	266
Endettement financier net I+II+III	(13 938)					

(*) Dont 6,8 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3,4 milliards d'euros et de disponibilités pour 3,3 milliards d'euros (voir note J.24.1 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2016, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 5 ans (4,6 ans au 31 décembre 2015). Elle est de 5,5 ans pour les filiales concessionnaires, de 3,1 ans pour le contracting et de 2 ans pour les holdings et VINCI Immobilier.

23.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Le 26 mai 2016, l'agence de notation de crédit Moody's a relevé la note de crédit long terme du Groupe de Baa1 à A3 et sa note court terme de P2 à P1.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P1
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers. Les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Ratios (*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2016
ASF	Emprunts CNA (Caisse nationale des autoroutes)	EFN consolidé / Ebitda consolidé	< ou = 7	4,2
		Ebitda consolidé / frais financiers consolidés	> 2,2	7,9

(*) EFN = endettement financier net ;

Ebitda = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2016.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

24. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2016, le Groupe dispose d'un montant de 10,1 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,1 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles à échéance mai 2021.

24.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

	31/12/2016			
<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	243	345	2 834	3 421
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	64	4	1 998	2 067
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	178	341	835	1 354
Disponibilités	347	1 712	1 198	3 257
Découverts bancaires	-	(559)	(492)	(1 051)
Trésorerie nette	589	1 498	3 540	5 628
Actifs financiers de gestion de trésorerie	55	68	-	124
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	-	13	-	13
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	45	-	46
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	54	11	-	66
Billets de trésorerie émis	-	-	(1 491)	(1 491)
Autres dettes financières courantes	(11)	(68)	(1)	(79)
Solde des comptes courants de trésorerie	(1 385)	2 132	(799)	(52)
Trésorerie nette gérée	(751)	3 631	1 249	4 129

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

(en millions d'euros)	31/12/2015			Total
	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	
Équivalents de trésorerie	151	440	2 340	2 930
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	26	22	424	472
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine ^(*)	125	418	1 915	2 458
Disponibilités	96	1 709	897	2 702
Découverts bancaires	-	(467)	(88)	(555)
Trésorerie nette	247	1 682	3 148	5 077
Actifs financiers de gestion de trésorerie	34	49	1	84
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) ^(**)	-	7	-	7
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	1	33	-	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	33	9	1	43
Billets de trésorerie émis	-	-	(951)	(951)
Autres dettes financières courantes	(8)	(60)	-	(68)
Solde des comptes courants de trésorerie	534	2 597	(3 152)	(21)
Trésorerie nette gérée	807	4 269	(954)	4 121

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2016, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 1,8 milliard d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2016 un encours de placements et de trésorerie de 0,2 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements des autres filiales sont gérés de manière décentralisée dans le respect des lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent notamment les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2016, ces placements représentent un encours de 2,2 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros pour les concessions et 1,5 milliard d'euros pour le contracting.

24.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI, ASF et Cofiroute disposent chacune d'une ligne de crédit revolver dont les échéances ont été prorogées au premier semestre 2016 à mai 2021, après acceptation de la seconde extension d'un an par les prêteurs.

Au 31 décembre 2016, aucune des lignes de crédit décrites ci-dessus n'était utilisée.

Les montants autorisés et les maturités des lignes de crédit de VINCI et de ses filiales sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisations au 31/12/2016	Autorisations au 31/12/2016	Échéances		
			< à 1an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
VINCI : crédit syndiqué	-	3 830	-	3 830	-
ASF : crédit syndiqué	-	1 670	-	1 670	-
Cofiroute : crédit syndiqué	-	500	-	500	-
Total	-	6 000	-	6 000	-

La ligne de crédit syndiqué d'ASF est assortie d'une clause de remboursement anticipé en cas de non-respect du ratio financier présenté ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Contrats de financement	Ratios (*)	Seuil	Niveaux atteints au 31/12/2016
ASF	Ligne de crédit syndiquée	EFN consolidé (**) / Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	< ou = 7	4,2
		Cafice consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence / frais financiers consolidés	> ou = 2,2	7,9

(*) EFN = endettement financier net;

Cafice = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie exclus.

Billets de trésorerie

Au 31 décembre 2016, VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 3 milliards d'euros noté A2 par Standard & Poor's et P1 par Moody's.

Au 31 décembre 2016, ce programme était utilisé à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

25. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux et change essentiellement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en autres éléments du résultat global en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le résultat financier pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. La part « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite en capitaux propres en « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « inefficace » étant enregistrée en « résultat ».

La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la sortie du Groupe de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VFI), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés. Ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

		31/12/2016	31/12/2015
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Juste valeur (*)	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	25.1.2	788	879
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	25.1.2	(116)	(172)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	25.1.3	39	38
Dérivés de taux		712	746
Dérivés de change : couverture de juste valeur	25.2	13	4
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	25.2	(1)	-
Dérivés de change : couverture d'investissement net	25.2	(3)	(1)
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	25.2	4	4
Dérivés de change		13	6
Autres dérivés		(1)	(2)
Total des instruments dérivés		723	751

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 135 millions d'euros au 31 décembre 2016 et 132 millions d'euros au 31 décembre 2015.

25.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net structurel, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling du Groupe, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement des risques de taux entre les actifs et les passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS.

25.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2016, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	12 668	84 %	4,25 %	442	3 %	8,36 %	2 006	13 %	0,64 %	15 117	3,89 %
Contracting	132	70 %	3,47 %	-	0 %	0,00 %	56	30 %	1,36 %	188	2,84 %
Holdings	2 131	86 %	3,71 %	-	0 %	0,00 %	350	14 %	0,69 %	2 481	3,28 %
Total au 31/12/2016	14 931	84 %	4,17 %	442	2 %	8,36 %	2 411	14 %	0,66 %	17 785	3,80 %
Total au 31/12/2015	12 842	79 %	4,60 %	618	4 %	3,56 %	2 774	17 %	0,73 %	16 234	3,90 %

<i>(en millions d'euros)</i>	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation/Taux variable capé			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	8 775	58 %	4,11 %	243	2 %	10,32 %	6 099	40 %	1,24 %	15 117	3,20 %
Contracting	133	71 %	3,47 %	-	0 %	0,00 %	55	29 %	1,36 %	188	2,85 %
Holdings	280	11 %	3,65 %	-	0 %	0,00 %	2 200	89 %	1,56 %	2 481	1,79 %
Total au 31/12/2016	9 188	52 %	4,09 %	243	1 %	10,32 %	8 354	47 %	1,32 %	17 785	3,00 %
Total au 31/12/2015	8 735	54 %	4,36 %	418	3 %	2,87 %	7 081	44 %	1,41 %	16 234	3,27 %

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2016 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2016			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variable après couverture comptable	(21)	21	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	10	(10)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	5	(5)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	86	(86)
Total	(6)	6	86	(86)

25.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur (swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable uniquement) avaient les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2016	788	8 641	1 774	444	2 559	3 864
Au 31/12/2015	879	7 503	162	1 774	2 503	3 064

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables (couverture des flux de trésorerie « certains »). Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Le Groupe a également mis en place des swaps à départ décalé chez ASF avec des échéances allant jusqu'en 2019 (couverture des flux de trésorerie « hautement probables »). Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2016, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de -8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(116)	1 154	51	520	492	91
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(116)	1 154	51	520	492	91
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(108)</i>	<i>1 002</i>	<i>51</i>	<i>520</i>	<i>340</i>	<i>91</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)</i>	<i>(8)</i>	<i>152</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>152</i>	<i>-</i>

^(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(171)	1 967	323	52	1 495	97
FRA (Forward Rate Agreement)	(1)	900	900	-	-	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(172)	2 867	1 223	52	1 495	97
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie certains</i>	<i>(138)</i>	<i>2 100</i>	<i>1 219</i>	<i>52</i>	<i>732</i>	<i>97</i>
<i>Dont couvertures de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables^(*)</i>	<i>(33)</i>	<i>767</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>763</i>	<i>-</i>

(*) Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2016 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

<i>(en millions d'euros)</i>	Situation au 31/12/2016				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(142)	(58)	(35)	(25)	(24)
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(105)</i>	<i>(36)</i>	<i>(17)</i>	<i>(27)</i>	<i>(25)</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie hautement probables</i>	<i>(37)</i>	<i>(22)</i>	<i>(18)</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

25.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	39	1 000	-	-	1 000	-
Total	39	1 000	-	-	1 000	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	45	1 001	-	-	1 000	-
FRA (Forward Rate Agreement)	(7)	8 090	8 090	-	-	-
Total	38	9 091	8 090	-	1 000	-

Ces opérations sont principalement des swaps à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

25.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux opérations.

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 71 % dans la zone euro. Les contrats en dehors de la zone euro sont généralement exécutés en devises locales s'agissant de l'activité des filiales locales, et pour une large part en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux flux commerciaux des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle. Ces derniers sont peu significatifs au regard du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe couvre dans certains cas de figure son risque de change patrimonial lié à ses investissements en devises en choisissant la devise d'une partie de son endettement en fonction de la monnaie des flux de trésorerie qui seront générés par ces actifs. Les décisions de couverture de change patrimoniale sont prises par la filiale concernée en lien avec la direction Financière du Groupe en fonction de la valeur de l'actif net dans les comptes du Groupe, de la visibilité sur le volume et l'horizon des flux de trésorerie en devises générés et des conditions économiques d'emprunt de la devise concernée.

Analyse de l'exposition au risque de change

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2016 :

Devises	31/12/2016				
	USD (dollar américain)	GBP (livre sterling)	CLP (peso chilien)	HKD (dollar hongkongais)	MXN (Peso mexicain)
Cours de clôture	1,0541	0,8561	704,945	8,1751	21,7719
Exposition	572	57	14	(46)	(25)
Couverture	(518)	(44)	-	(7)	-
Position nette	54	13	14	(52)	(26)

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs n'ayant pas été qualifiés de couverture, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact positif de 4 millions d'euros sur les résultats avant impôt.

Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2016					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	13	388	162	-	-	226
Couverture de juste valeur	13	388	162	-	-	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	11	11	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	(1)	11	11	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(3)	971	645	26	100	200
Change à terme	-	2	2	-	-	-
Couverture d'investissement net	(3)	973	647	26	100	200
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	5	556	556	-	-	-
Change à terme	(1)	25	25	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	581	581	-	-	-
Total instruments dérivés de change	13	1 953	1 400	26	100	426

(en millions d'euros)	31/12/2015					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	4	388	-	162	-	226
Couverture de juste valeur	4	388	-	162	-	226
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(1)	569	198	120	93	158
Couverture d'investissement net	(1)	569	198	120	93	158
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	4	349	349	-	-	-
Change à terme	-	8	8	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	4	357	357	-	-	-
Total instruments dérivés de change	6	1 314	555	282	93	384

25.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès des clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert généralement par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires, autres assurances). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.18.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2016, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2016 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	1 091	(211)	880	1 168	(273)	894
Instruments dérivés passifs	(369)	211	(157)	(417)	273	(144)
Instruments dérivés nets	723		723	751		751

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

25.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient 34 685 354 actions VINCI (soit 5,89% du capital) acquises au prix moyen de 45,57 euros. S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont aucun impact, ni sur le résultat, ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.27.1 Provisions pour engagements de retraite.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font principalement l'objet de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs et/ou d'avances matières et/ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume au moyen d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à trois mois et sans clause de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2016, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 35 %.

26. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2016	Catégories comptables ⁽¹⁾						Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur			Juste valeur de la classe
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti		Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	134	-	-	134	1	-	134	134
Prêts et créances financières yc. PPP	-	-	-	-	747	-	747	-	747	-	747
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	134	747	-	881	1	747	134	881
II - Instruments dérivés actifs	202	890	-	-	-	-	1 091	-	1 091	-	1 091
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	124	-	-	-	124	13	111	-	124
Comptes courants financiers actifs	-	-	30	-	-	-	30	30	-	-	30
Équivalents de trésorerie	-	-	3 421	-	-	-	3 421	2 067	1 354 ⁽³⁾	-	3 421
Disponibilités	-	-	3 257	-	-	-	3 257	3 257	-	-	3 257
III - Actifs financiers courants	-	-	6 832	-	-	-	6 832	5 367	1 465	-	6 832
Total actif	202	890	6 832	134	747	-	8 805	5 368	3 303	134	8 805
Emprunts obligataires						(14 102)	(14 102)	(13 835)	(1 062)	-	(14 897)
Autres emprunts bancaires et autres						(4 610)	(4 610)	(1 383) ⁽⁴⁾	(3 333)	-	(4 717)
Emprunts liés aux contrats de location-financement						(78)	(78)	-	(78)	-	(78)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(18 790)	(18 790)	(15 218)	(4 473)	-	(19 692)
V - Instruments dérivés passifs	(158)	(210)	-	-	-	-	(369)	-	(369)	-	(369)
Autres dettes financières courantes						(1 570)	(1 570)	-	(1 570)	-	(1 570)
Comptes courants financiers passifs						(83)	(83)	(83)	-	-	(83)
Découverts bancaires						(1 051)	(1 051)	(1 051)	-	-	(1 051)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(2 704)	(2 704)	(1 133)	(1 570)	-	(2 704)
Total passif	(158)	(210)	-	-	-	(21 494)	(21 862)	(16 351)	(6 412)	-	(22 764)
Total	43	680	6 832	134	747	(21 494)	(13 058)	(10 984)	(3 109)	134	(13 959)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôts, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2016.

31/12/2015	Catégories comptables ⁽¹⁾						Juste valeur				
	Instruments financiers à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Rubriques au bilan et classes d'instruments											
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	96	-	-	96	1	-	96	96
Prêts et créances financières yc. PPP	-	-	-	-	846	-	846	-	846	-	846
I - Actifs financiers non courants⁽²⁾	-	-	-	96	846	-	942	1	846	96	942
II - Instruments dérivés actifs	229	939	-	-	-	-	1 168	-	1 168	-	1 168
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	84	-	-	-	84	7	77	-	84
Comptes courants financiers actifs	-	-	82	-	-	-	82	82	-	-	82
Équivalents de trésorerie	-	-	2 930	-	-	-	2 930	472	2 458 ⁽³⁾	-	2 930
Disponibilités	-	-	2 702	-	-	-	2 702	2 702	-	-	2 702
III - Actifs financiers courants	-	-	5 798	-	-	-	5 798	3 264	2 535	-	5 798
Total actif	229	939	5 798	96	846	-	7 908	3 264	4 548	96	7 908
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(12 462)	(12 462)	(12 590)	(686)	-	(13 277)
Autres emprunts bancaires et autres	-	-	-	-	-	(4 771)	(4 771)	(1 442) ⁽⁴⁾	(3 438)	-	(4 880)
Emprunts liés aux contrats de location-financement	-	-	-	-	-	(77)	(77)	-	(77)	-	(77)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(17 310)	(17 310)	(14 032)	(4 201)	-	(18 233)
V - Instruments dérivés passifs	(187)	(230)	-	-	-	-	(417)	-	(417)	-	(417)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 019)	(1 019)	-	(1 019)	-	(1 019)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(103)	(103)	(103)	-	-	(103)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(555)	(555)	(555)	-	-	(555)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 677)	(1 677)	(658)	(1 019)	-	(1 677)
Total passif	(187)	(230)	-	-	-	(18 987)	(19 404)	(14 691)	(5 637)	-	(20 327)
Total	42	709	5 798	96	846	(18 987)	(11 496)	(11 426)	(1 089)	96	(12 419)

(1) Le Groupe ne possède pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(2) Voir notes E.11, F.13 et H.17.

(3) Principalement composés de certificats de dépôts, dépôts à terme et comptes rémunérés.

(4) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

27. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2016, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour engagements de retraite	27.1	1 558	1 425
Avantages à long terme du personnel	27.2	96	91
Total provisions pour avantages du personnel		1 653	1 515

27.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette reconnaissance est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2016, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Part à plus d'un an	1 558	1 425
Part à moins d'un an (*)	50	50
Total provisions pour engagements de retraite	1 608	1 475

(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants hors exploitation.

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement particulier concernant le vice-président administrateur référent de VINCI.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé à travers deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif (groupe BNP Paribas) et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires.

- Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI (VINCI plc, Nuvia, Freyssinet UK, Ringway, Actemium UK) et d'Etavis en Suisse, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité.

Au 31 décembre 2016, le nombre de bénéficiaires est de 4 679 personnes, dont 2 283 retraités. La plupart des régimes sont désormais fermés aux nouveaux entrants. La durée moyenne des plans s'établit à dix-huit ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le *Trustee*, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (2 014 personnes au 31 décembre 2016, dont plus de 90 % en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (cash balance plans) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de dix-huit ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant à la fois sur des droits versés sous forme de pensions, de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2016, le nombre de bénéficiaires est de 10 035 personnes dont 5 821 retraités, 2 431 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 783 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart des régimes sont fermés au 31 décembre 2016. La durée moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,20 % - 1,85 %	2,10 %	2,25 % - 2,85 %	3,70 %	0,20 %	0,90 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,80 %	2,20 % - 3,20 % ^(*)	2,20 % - 3,20 %	1,20 %	1,50 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 4,00 %	1,80 % - 4,00 %	2,00 % - 4,10 %	2,00 % - 4,20 %	1,70 %	2,00 %
Taux de revalorisation des rentes	0,80 % - 1,60 %	0,80 % - 1,80 %	2,10 % - 5,00 %	2,20 % - 5,00 %	N/A	NA

(*) Taux CPI : 2,20 % ; taux RPI : 3,20 %.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2016. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2016 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2016			31/12/2015		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	823	1 976	2 799	738	1 933	2 671
Juste valeur des actifs de couverture	49	1 143	1 192	52	1 145	1 197
Déficit (ou surplus)	774	833	1 607	686	789	1 474
Provision reconnue au passif du bilan	I	774	834	686	789	1 475
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	1	-	1	1
Total	I-II-III	774	834	686	789	1 474

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au 31 décembre 2016, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 %.

Ventilation par pays

	31/12/2016					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 069	493	781	364	92	2 799
Juste valeur des actifs de couverture	155	7	638	328	64	1 192
Déficit (ou surplus)	914	486	143	37	27	1 607
Provision reconnue au passif du bilan	I	914	486	143	37	1 608
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	914	486	143	37	1 607

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

	31/12/2015					
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	980	461	808	343	79	2 671
Juste valeur des actifs de couverture	153	6	683	300	54	1 197
Déficit (ou surplus)	827	455	124	43	25	1 474
Provision reconnue au passif du bilan	I	827	455	124	43	1 475
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	-
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	1	1
Total	I-II-III	827	455	124	43	1 474

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	2 671	2 451
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	1 617	1 418
Coût des services rendus au cours de la période	73	73
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	62	71
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(13)	(21)
Liquidations de régime	(1)	(1)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	214	92
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	(39)	14
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	275	85
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	(22)	(7)
Prestations versées aux bénéficiaires	(113)	(99)
Cotisations des salariés	10	10
Écarts de conversion	(116)	72
Regroupements d'entreprises	8	29
Cessions d'entreprises et autres	3	(6)
À la clôture de la période	2 799	2 671
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	1 648	1 617
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	1 197	1 070
Produits d'intérêts sur la période	30	36
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	65	(12)
Liquidations de régime	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires	(50)	(37)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	38	39
Cotisations versées aux fonds par les salariés	10	10
Écarts de conversion	(97)	67
Regroupements d'entreprises	-	24
Cessions d'entreprises et autres	(1)	-
À la clôture de la période	1 192	1 197
Déficit (ou surplus)	I-II	1 607
		1 474

(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Le coût des services passés comptabilisé en 2016 intègre les impacts positifs liés à la modification de certains régimes au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, transformés en régime à cotisations définies.

Les pertes actuarielles enregistrées au cours de la période s'expliquent principalement par la baisse des taux d'actualisation en zone euro, au Royaume-Uni et en Suisse. Les gains actuariels sur engagements résultent notamment de la mise à jour des tables de turnover en Suisse. La performance de certains actifs de régime, notamment au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Suisse, se traduit par la comptabilisation d'un gain actuariel sur actifs en 2016.

VINCI estime à 79 millions d'euros les versements prévus en 2017 au titre des engagements de retraite, dont 51 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits et non couvertes par des actifs de couverture, et 28 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pensions devraient, par ailleurs, verser 54 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits. Ces prestations étant préfinancées, elles n'auront pas d'impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 475	1 384
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	96	88
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	149	104
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(63)	(62)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(38)	(39)
Écarts de conversion	(19)	5
Regroupements d'entreprises	8	5
Cessions d'entreprises et autres	(1)	(10)
À la clôture de la période	1 608	1 475

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2016	Exercice 2015
Coût des services rendus au cours de la période	(73)	(73)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(62)	(71)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	30	36
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	13	21
Impact des liquidations de régime et autres	(4)	(2)
Total	(96)	(88)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2016				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	30 %	30 %	28 %	39 %	30 %
Obligations	43 %	42 %	61 %	38 %	45 %
Immobilier	13 %	19 %	4 %	1 %	13 %
Monétaire	2 %	9 %	1 %	0 %	4 %
Autres	12 %	0 %	6 %	23 %	9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	638	328	155	71	1 192
Actifs de couverture par pays (en % du total)	54 %	27 %	13 %	6 %	100 %

	31/12/2015				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	35 %	31 %	29 %	36 %	33 %
Obligations	41 %	44 %	61 %	36 %	44 %
Immobilier	13 %	18 %	4 %	1 %	12 %
Monétaire	1 %	8 %	1 %	0 %	3 %
Autres	10 %	0 %	6 %	27 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	683	300	153	60	1 197
Actifs de couverture par pays (en % du total)	57 %	25 %	13 %	5 %	100 %

Au 31 décembre 2016, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 994 millions d'euros (1 018 millions d'euros au 31 décembre 2015). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 11,4 %, 2,6 % et 1,7 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 3 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies (hors régimes de base) s'élèvent à 520 millions d'euros en 2016 (519 millions d'euros en 2015). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

27.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé.

Au 31 décembre 2016, elles s'élèvent à 110 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an (107 millions d'euros, dont 17 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2015).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,20 %	2,10 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,80 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 2,60 %	1,80 % - 3,00%

28. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles. En conséquence, VINCI a jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

28.1 Options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive de ces options avait été subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options, calculée par un actuaire externe, est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Ce modèle intègre, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Il permet la modélisation d'un nombre important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation, les hypothèses de comportement des bénéficiaires, sur la base d'observations historiques.

Aucun nouveau plan d'options de souscription n'a été mis en place en 2016 ou 2015.

Aucune charge relative à des plans d'options de souscription d'actions n'a été comptabilisée en 2016 (1 million d'euros en 2015, au titre du plan 2012 dont l'acquisition des droits s'est achevée en avril 2015).

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ont évolué comme suit :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)	Options	Prix moyen d'exercice (en euros)
Options en circulation en début de période	5 704 701	39,00	9 012 808	38,87
Options levées	(2 896 381)		(3 284 382)	
Options annulées	(27 801)		(23 725)	
Options en circulation en fin de période	2 780 519	39,15	5 704 701	39,00
<i>dont options exerçables</i>	<i>2 780 519</i>		<i>5 704 701</i>	

Informations sur les options exercées en 2016 et restant à lever au 31 décembre 2016

Plans de souscription d'options	Nombre d'options levées en 2016	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2016	Prix d'exercice (en euros)
VINCI 2009	1 002 171	-	38,37
VINCI 2010	604 610	944 515	36,70
VINCI 2011	345 682	537 450	43,70
VINCI 2012	943 918	1 298 554	39,04
Total	2 896 381	2 780 519	39,15 (*)

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2016.

28.2 Actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2016	31/12/2015
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	2 031 364	2 964 443
Actions attribuées	2 249 676	1 036 658
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(1 914 460)
Actions annulées	(44 721)	(55 277)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	4 236 319	2 031 364

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan octroyé le 19/04/2016	Plan octroyé le 14/04/2015	Plan octroyé le 15/04/2014
Nombre de bénéficiaires à l'origine	2 051	1 846	1 850
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	19/04/2019	14/04/2018	15/04/2017
Date de fin de période de conservation des actions acquises	N/A	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance	2 249 676	1 036 658	1 027 651
Actions annulées	(500)	(32 225)	(42 766)
Actions acquises par les bénéficiaires	-	(500)	(1 675)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice	2 249 176	1 003 933	983 210

Le Conseil d'administration de VINCI du 19 avril 2016 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à 2 051 collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance (2 249 676 actions). Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence du bénéficiaire dans le Groupe jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

Les conditions de performance sont constituées :

- d'un critère interne (comptant pour 80 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2018 entre le retour sur capitaux engagés (ROCE) et le coût pondéré du capital (WACC), calculés pour ces deux indicateurs sur une moyenne de trois années (2016, 2017 et 2018).

Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1.

- d'un critère externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2018 entre :
 - le rendement total de l'action VINCI, dividendes réinvestis, calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017 et 2018) ;
 - et le rendement total pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40 calculé sur une moyenne de trois années (2016, 2017 et 2018).

Cet écart doit être supérieur ou égal à +10 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où il serait compris entre +10 % et -10 %, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si l'écart est inférieur ou égal à -10 %.

Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

Les plans 2014 et 2015 d'incitation à long terme consistaient en l'attribution d'une allocation comportant une partie numéraire (cash différé) et une partie conditionnelle en actions de performance.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2016	Plan 2015	Plan 2014
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	66,18	56,45	52,61
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	56,17	47,22	44,88
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	84,87 %	83,65 %	85,31 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(*)	(0,41 %)	(0,15 %)	0,28 %

(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 62 millions d'euros a été comptabilisée en 2016 au titre des plans d'actions de performance et d'incitation à long terme dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2016, avril 2015 et avril 2014) contre 35 millions d'euros en 2015 (plans d'avril 2015, avril 2014 et avril 2013).

28.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2006-2015 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Plan d'épargne Groupe France	2016		
	1 ^{er} trimestre 2017 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2017)	3 ^e trimestre 2016 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2016)	2 ^e trimestre 2016 (1 ^{er} mai - 31 août 2016)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,53 %	4,63 %	4,92 %
Prix de souscription (en euros)	63,92	60,86	56,62
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	66,88	63,69	60,29
Volatilité de l'action VINCI	23,32 %	25,01 %	24,95 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 751 230	431 588	508 309
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 267 875	572 903	662 327

Plan d'épargne Groupe France	2015		
	1 ^{er} trimestre 2016 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2016)	3 ^e trimestre 2015 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2015)	2 ^e trimestre 2015 (1 ^{er} mai - 31 août 2015)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	5,44 %	5,77 %	5,39 %
Prix de souscription (en euros)	54,62	50,69	45,15
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	57,69	54,80	48,33
Volatilité de l'action VINCI	24,72 %	23,96 %	25,04 %
Nombre estimé de titres souscrits	2 065 701	678 996	679 958
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	2 674 876	900 283	881 264

Plan d'épargne Groupe International

En 2016, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 29 pays sont désormais concernés en 2016 : Allemagne, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, Hong-Kong, Indonésie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Suède et Suisse.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 23 mai au 10 juin 2016 pour tous les pays sauf le Royaume-Uni et sept périodes successives entre mars et septembre 2016 au Royaume-Uni ;
- abondement en actions gratuites, avec selon les cas, une livraison différée à trois ans ou une livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2016	2015	2014
Cours de souscription (en euros)	64,90	55,65	54,16
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	64,67	55,47	56,38
Taux de distribution du dividende espéré	2,55 %	3,35 %	3,40 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	59,97	50,24	51,00

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée en 2016 au titre des plans d'épargne salariale en France et à l'international s'élève à 56 millions d'euros (59 millions d'euros en 2015).

L. Autres notes

29. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

29.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2016 et 2015 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	2016	2015
Rémunérations	12 091	12 581
Charges sociales patronales	8 086	8 217
Avantages postérieurs à l'emploi	2 486	2 432
Indemnités de fin de contrat de travail	-	89
Paiements en actions ^(*)	7 884	5 239
Jetons de présence	1 080	1 204

() Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K28 Paiements en actions.*

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2016 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 75,1 millions d'euros (71,9 millions d'euros au 31 décembre 2015).

29.2 Autres parties liées

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 4,0 %. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 795 millions d'euros en 2016.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Enfin, le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

30. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

<i>(en millions d'euros)</i>	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2016	%	2015	%	2016	%	2015	%
Audit								
Commissariat aux comptes	7,6	86 %	7,5	87 %	8,6	79 %	8,5	86 %
VINCI SA	0,4	5 %	0,3	4 %	0,4	4 %	0,3	4 %
Filiales intégrées globalement	7,2	81 %	7,2	83 %	8,2	75 %	8,2	82 %
Prestations et diligences directement liées	0,9	10 %	0,8	9 %	1,9	17 %	0,8	8 %
VINCI SA	0,3	3 %	-	0 %	0,6	5 %	0,4	4 %
Filiales intégrées globalement	0,6	7 %	0,8	9 %	1,3	12 %	0,4	4 %
Sous-total audit	8,5	96 %	8,3	97 %	10,5	96 %	9,3	94 %
Autres prestations								
Juridique, fiscal, social	0,3	4 %	0,3	3 %	0,4	4 %	0,6	6 %
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total autres prestations	0,3	4 %	0,3	3 %	0,4	4 %	0,6	6 %
Total	8,8	100 %	8,6	100 %	10,9	100 %	9,9	100 %

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours ou ayant pris fin à la date du 31 décembre 2016 sont les suivantes :

- Un litige opposait le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60% et ayant pour objet l'exécution d'un contrat portant sur la construction de travaux souterrains (deux tunnels dénommés Brightwater central) et plus particulièrement les modalités de prise en charge des dépenses liées à la rencontre de conditions géotechniques particulièrement difficiles. Par décision du 7 septembre 2016, la cour Suprême de l'État de Washington a confirmé la décision de la cour d'appel de l'État de Washington du 9 novembre 2015 qui elle-même confirmait la décision du tribunal supérieur du King County du 7 mai 2013 formalisant le verdict d'un jury populaire rendu le 20 décembre 2012. Ces décisions ont été exécutées.
- La SNCF avait saisi le tribunal administratif de Paris le 14 mars 2011 d'une requête dirigée contre une vingtaine d'entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe ayant pour objet le versement d'une indemnité de 59,4 millions d'euros en principal compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, en 1993, de marchés relatifs à la construction des travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet. Cette demande faisait suite à la condamnation de ces entreprises prononcée par le Conseil de la concurrence^(*) le 21 mars 2006. Le 8 mars 2016, le tribunal administratif de Paris a pris acte du désistement réciproque d'instance et d'action de SNCF Mobilités à l'égard de toutes les sociétés du groupe VINCI visées par cette procédure suite à la conclusion d'une transaction ayant pour objet d'y mettre fin.
- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que plusieurs autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RMD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RMD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la remise en cause des coefficients d'inflation utilisés pour les besoins de la révision des prix des travaux et (II) au versement de diverses sommes correspondant à des malfaçons affectant, selon le RMD, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés. Concernant les réclamations sur les coefficients d'inflation, l'ensemble des décisions d'arbitrage rendues ont réduit très significativement les demandes initiales. Concernant les autres réclamations portant principalement sur les malfaçons, la demande actuelle du RMD s'élève à 3,22 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs et des expertises techniques sont en cours sur le chantier. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Soletanche Bachy France a introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. Soletanche Bachy conteste le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicite le versement d'une somme de 10 millions de dollars. ACT, de son côté, fait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il a subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il forme une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Freyssinet Canada s'est engagée en 2011 à réaliser des poutres préfabriquées en qualité de sous-traitant de la société PIC pour un montant de 23 millions de dollars canadiens. Les travaux de préfabrication ont commencé en 2012 mais ont été suspendus en 2013 car le maître d'ouvrage a estimé que les poutres présentaient un défaut de conformité. La société PIC a alors résilié le contrat de sous-traitance et il en est résulté un contentieux engagé devant le Superior Court of Ontario dans lequel Freyssinet Canada sollicite le paiement de 11 millions de dollars canadiens pour résiliation abusive et PIC réclame à Freyssinet Canada et plusieurs sociétés du groupe Soletanche Freyssinet une somme de 55 millions de dollars canadiens au titre des conséquences liées au défaut de conformité allégué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige ne devrait pas avoir d'incidence significative sur sa situation financière.
- Plusieurs procédures contentieuses opposent la société Consortium Stade de France (CSDF) qui exploite le Stade de France aux fédérations sportives qui utilisent cette infrastructure. D'une part, la Fédération française de rugby (FFR) a assigné le CSDF le 13 juin 2013 devant le tribunal de grande instance de Paris invoquant un « déséquilibre contractuel significatif » dans les droits et obligations issus de la convention de mise à disposition du Stade conclue le 26 avril 1995 pour une durée de quinze ans. La FFR a fait valoir que ce déséquilibre lui aurait causé un préjudice, qu'elle chiffre à 164 millions d'euros, correspondant à des montants qui auraient été perçus indûment par le CSDF. Par ailleurs, la FFR réclame, dans une procédure distincte, l'indemnisation de divers préjudices commerciaux liés notamment à l'annulation d'un match, pour un montant global de 2,3 millions d'euros. Le tribunal de grande instance de Paris a décidé de surseoir à statuer sur ces demandes dans l'attente d'une décision définitive dans l'instance initiée par la FFR contre l'État le 17 mai 2013 et ayant pour objet certaines clauses du contrat de concession qu'elle estime illégales. Par un jugement en date du 3 octobre 2014, le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de la FFR. Sur appel de la FFR, la cour administrative d'appel de Paris a également rejeté cette demande de la FFR. En raison de cette décision devenue définitive, la procédure en déséquilibre contractuel significatif devant le tribunal de grande instance de Paris a repris son cours. En outre, la FFR, pour des raisons de compétence territoriale, a réassigné le CSDF devant le tribunal de grande instance de Bobigny concernant l'annulation du match et l'instance a également repris son cours.

^(*) Devenu Autorité de la concurrence.

Par ailleurs, la Fédération française de football (FFF) a assigné le CSDF devant le tribunal de grande instance de Paris le 1^{er} septembre 2015 pour faire prononcer la nullité de la convention de mise à disposition du Stade de France conclue le 3 septembre 2010 pour une durée expirant le 28 avril 2025. Elle invoque un préjudice qu'elle n'a pas encore évalué. Parallèlement, la FFF a assigné l'État devant le tribunal administratif de Paris le 21 septembre 2015 afin qu'il lui soit fait injonction de résilier le contrat de concession conclu avec le CSDF. Toutefois, par mémoire déposé le 5 décembre 2016, la FFF a demandé au tribunal administratif de lui donner acte de son désistement pur et simple de l'instance. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier que ces litiges n'auront pas d'incidence significative sur sa situation financière.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou arbitrale susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

31. Affectation du résultat 2016

Le Conseil d'administration a arrêté, le 7 février 2017, les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 avril 2017 un dividende de 2,10 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 10 novembre 2016 (0,63 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 1,47 euro par action ; celui-ci serait versé le 27 avril 2017, avec un détachement du coupon le 25 avril 2017.

32. Autres événements postérieurs à la clôture

32.1 Émission obligataire d'ASF dans le cadre de son programme EMTN

Dans le cadre de son programme EMTN, ASF a réalisé, le 18 janvier 2017, une émission obligataire à échéance janvier 2027, d'un montant total de 1,0 milliard d'euros assortie d'un coupon de 1,25 % l'an.

32.2 Émission obligataire d'Aerodom

Dans le cadre d'un placement 144A, Aerodom a réalisé, le 12 janvier 2017, une émission obligataire de 317 millions de dollars amortissable sur douze ans.

32.3 Plan d'investissement autoroutier

VINCI Autoroutes a signé avec l'État, le 26 janvier 2017, un plan d'investissement autoroutier d'un montant de 432 millions d'euros. Ce plan prévoit la réalisation, sur les réseaux ASF, Cofiroute et Escota, de 25 opérations en faveur de la mobilité dans les territoires, permettant d'améliorer notamment la desserte urbaine et péri-urbaine grâce à l'aménagement de 19 échangeurs.

Ces projets seront cofinancés par les collectivités territoriales concernées et par VINCI Autoroutes grâce à des hausses de péage additionnelles annuelles comprises entre 0,161 % et 0,258 %, en 2019, 2020 et 2021.

Sous réserve de l'avis de l'Arafer (Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières), puis de la publication des décrets en Conseil d'État correspondants, les premières opérations pourront être engagées dès la fin de l'année 2017.

O. Autres informations relatives au périmètre de consolidation

Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées (arrêtées, cédées ou en cours de cession)

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession est considérée comme hautement probable et qu'elle doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur correspondant au prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, relatifs aux actifs détenus en vue de la vente, ne sont pas présentés sur une ligne séparée dès lors qu'ils ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, concernent soit un pôle d'activités ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant partie d'un plan unique de cession, soit une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Liste des principales sociétés contrôlées au 31 décembre 2016

IG : intégration globale

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes	IG	100,00	IG	100,00
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	IG	100,00	IG	100,00
Escota	IG	99,29	IG	99,29
Cofiroute	IG	100,00	IG	100,00
Arcour (A19)	IG	100,00	IG	100,00
ARCOS - société concessionnaire de l'autoroute du contournement ouest de Strasbourg	IG	100,00		
VINCI Airports	IG	100,00	IG	100,00
ANA (Portugal)	IG	100,00	IG	100,00
SCA - Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong (Cambodge)	IG	70,00	IG	70,00
SCAGO - aéroports du Grand Ouest	IG	85,00	IG	85,00
SEAGI - aéroport de Grenoble Isère	IG	100,00	IG	100,00
SEACA - aéroport de Chambéry	IG	100,00	IG	100,00
SEACFA - aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
SEAQC - aéroport de Quimper-Cornouaille	IG	100,00	IG	100,00
SEAPB - aéroport de Poitiers Biard	IG	100,00	IG	100,00
Société d'exploitation de l'aéroport de Toulon-Hyères	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Airports International	IG	100,00	IG	100,00
Aéroports de Lyon	IG	30,60		
ADL Participations	IG	51,00		
Aerodom - Aeropuertos Dominicanos Siglo XXI	IG	100,00		
Société d'exploitation de l'aéroport du Castellet	IG	100,00		
VINCI Airports Atlantica	IG	100,00		
VINCI Stadium	IG	100,00	IG	100,00
Consortium Stade de France	IG	66,67	IG	66,67
Le Mans Stadium	IG	100,00	IG	100,00
London Olympic Stadium	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Highways				
Lamsac (Pérou)	IG	100,00		
Pex (Pérou)	IG	100,00		
VINCI Railways				
MESEA	IG	70,00	IG	70
Autres concessions et holdings				
Caribus (Martinique)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Concessions SAS	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Santerne Nord Picardie Infra	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise Demouselle	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Infi	IG	100,00	IG	100,00
L'Entreprise Électrique	IG	100,00	IG	100,00
GT Le Mans	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec IBDL	IG	100,00	IG	100,00
Centre Électrique Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Space SA	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Azur	IG	100,00	IG	100,00
Novintel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Centre-Est Télécommunication	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Imoptel	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Telecom	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Ouest Telecoms	IG	100,00	IG	100,00
Synerail Construction	IG	60,00	IG	60,00
APX Integration	IG	100,00	IG	100,00
Interact Systemes IDF	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Communication	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Vidéo Télécom	IG	100,00	IG	100,00
Cigma	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Dauphiné	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industrie Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Défense et Naval SE	IG	100,00	IG	100,00
Smart Grid Energy	IG	100,00		
CEF Nord	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nord Industrie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Lorraine-Alsace	IG	100,00	IG	100,00
Électricité Industrielle de l'Est	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Process Automotive	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Paris	IG	100,00	IG	100,00
Cigma Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
GTIE Infi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Polynésie	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Pau	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Bordeaux	IG	100,00	IG	100,00
Barillec	IG	99,99	IG	99,99
Établissements Jean Graniou	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Marseille	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Toulouse	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Loire-Océan	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Portes de Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Masselin Energie	IG	99,95	IG	99,95
Saga Entreprise	IG	100,00	IG	100,00
Lefort Francheteau	IG	100,00	IG	100,00
Phibor Entreprises	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
GTIE Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Saga Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Tertiaire Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Santerne Nord Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Protection Incendie	IG	100,00	IG	100,00
Protec Feu	IG	100,00	IG	100,00
Energilec	IG	100,00	IG	100,00
Opteor IDF Tertiaire	IG	100,00	IG	100,00
Arteis	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Missenard	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Elmo	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM IDF	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Maintenance Tertiaire Sud-Est	IG	100,00	IG	100,00
Faceo FM Centre-Est	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Energies International Systems				
Jetec Ingénierie (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Oil & Gas (France)	IG	100,00	IG	100,00
Mentor IMC Group (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Abu Dhabi	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SAS (Power Plant) (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Mobility (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec AS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Renewable Energies	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Nucléaire Sud-Est (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PSC (France)	IG	100,00	IG	100,00
CG3N (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec CEM (France)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec NDT-PES (France)	IG	100,00	IG	100,00
ISDEL Energy	IG	100,00	IG	100,00
Tunzini Nucléaire	IG	100,00	IG	100,00
Entreprise d'Électricité et d'Équipement (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Contrôle Commande (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Synerys (France)	IG	100,00	IG	100,00
Fournié Grospaud Energie (France)	IG	100,00	IG	100,00
SDEL Elexa	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
Orteng Engenharia (Brésil)	IG	100,00	IG	100,00
PT Indokomas Buana Perkasa (Indonésie)	IG	99,72	IG	99,72
ELECTRIX Pty (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
ELECTRIX Ltd (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00	IG	100,00
J&P Richardson Industries Pty Ltd (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec (Maroc)	IG	98,70	IG	98,70
VINCI Energies Europe				
Spark Iberica (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Tecuni (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Sotécnica (Portugal)	IG	80,00	IG	80,00
Emil Lundgren Vast AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Axians AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication AB (Suède)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Controlmatic GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium Cegelec Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
H&F Industry GmbH (Allemagne)	IG	70,00	IG	70,00
Calanbau Brandschutzanlagen GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Isolierung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Schallschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Isolierungen Leipzig GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Wrede & Niedecken GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
GFA Gesellschaft für Anlagenbau GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Calanbau - GFA Feuerschutz GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium BEA GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians GA Netztechnik GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Frankenluk GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Nord GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Süd GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom Hochspannung GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Omexom GA Energo technik s.r.o. (République tchèque)	IG	78,34	IG	78,34
Omexom Umspannwerke (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Kühllager und Industriebau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
G+H Innenausbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Lagrange TWM GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Support Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Facility Management GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Stingl GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE Technical Services GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Facilities GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKE S.R.L. (Italie)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks & Solutions GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Fritz & Macziol Software und Computervertrieb GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Infoma Software Consult GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Axians ICT Austria GmbH (Autriche)	IG	100,00	IG	100,00
Graniou Atem (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Tiab (Roumanie)	IG	93,80	IG	93,70
Cegelec AT (Autriche)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Kriegel + Schaffner AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Etavis Grossenbacher AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Micatel AG (Suisse)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Infra Technics NV (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Promatic-B (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Building Services SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec Industry NV/SA (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
AEG Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Plant Solutions Zuid-Oost (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Communication Solutions B.V. (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Cegelec BV (Pays-Bas)	IG	100,00	IG	100,00
Actemium UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Powerteam Electrical Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Axians Networks Limited (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia				
Eurovia France				
Eurovia	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Management	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Stone	IG	100,00	IG	100,00
Carrières de Luché	IG	100,00	IG	100,00
Carrières Kléber Moreau	IG	89,97	IG	89,97
Compagnie Industrielle des Fillers et Chaux	IG	100,00	IG	100,00
Durance Granulats	IG	53,00	IG	53,00
EJL Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
EJL Nord	IG	100,00	IG	100,00
Emulithe	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alpes	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Alsace-Franche-Comté	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Atlantique	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Basse-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bitumes Sud-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bourgogne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Bretagne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Centre-Loire	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Champagne Ardenne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Drôme-Ardèche-Loire-Auvergne	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Haute-Normandie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lorraine	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Midi-Pyrénées	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Pas-de-Calais	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Poitou-Charentes-Limousin	IG	100,00	IG	100,00
Matériaux Routiers Franciliens	IG	100,00	IG	100,00
Valentin	IG	100,00	IG	100,00
Caraib Moter (Martinique)	IG	74,50	IG	74,50
Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Belgium (Belgique)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Europe, rail et spécialités				
Cardem	IG	100,00	IG	100,00
Signature SAS	IG	100,00	IG	100,00
SAR - Société d'Applications Routières	IG	100,00	IG	100,00
ETF	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Teerbau (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia VBU (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Beton GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Industrie GmbH (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
Elbekies (Allemagne)	IG	100,00	IG	100,00
SKUBB - SAND + KIES Union GmbH Berlin-Brandenburg (Allemagne)	IG	65,40	IG	65,40
Probisa Vias y Obras (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Lietuva (Lituanie)	IG	99,95	IG	99,95
Eurovia Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kruszywa (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia CS (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Kamenolomy CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Viarom Construct SRL (Roumanie)	IG	96,73	IG	96,73
Eurovia SK (Slovaquie)	IG	99,19	IG	99,19

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
Eurovia Amériques - Royaume-Uni				
Construction DJL (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Enterprises Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Carmacks Maintenance Services Ltd (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
BA. Blacktop (Canada)	IG	100,00		
Eurovia Quebec Construction Inc. (Canada)	IG	100,00	IG	100,00
Bitumix (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Productos Bituminosos (Chili)	IG	50,10	IG	50,10
Hubbard Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Blythe Construction (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
J.L. Polynésie (Polynésie française)	IG	82,99	IG	82,99
Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Eurovia Infrastructure Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Hounslow Highways Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Ringway Island Roads (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction				
VINCI Construction France				
Bateg	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment	IG	100,00	IG	100,00
Petit	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sicra Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Travaux Publics et Industriels en Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Chantiers Modernes Construction	IG	100,00	IG	100,00
GTM TP Île-de-France	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Île-de-France Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Botte Fondations	IG	100,00	IG	100,00
EMCC	IG	100,00	IG	100,00
Campenon Bernard Régions	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Nord-Ouest TP	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Centre	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Atlantique BTP	IG	100,00	IG	100,00
Bourdarios	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud-Ouest Hydraulique	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Caroni	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Picardie	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Méditerranée	IG	100,00	IG	100,00
GTM Sud	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Sud	IG	100,00	IG	100,00
Dumez Sud	IG	100,00	IG	100,00
Les Travaux du Midi	IG	100,00	IG	100,00
Citinea Ouvrages Fonctionnels	IG	100,00	IG	100,00
GTM Halle	IG	100,00	IG	100,00
GTM Bâtiment Aquitaine	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction International Network				
Sogea-Satom et ses filiales (pays africains)	IG	100,00	IG	100,00
SBTPC - Société Bourbonnaise de Travaux Publics et de Construction (Réunion)	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Réunion	IG	100,00	IG	100,00
Sogea Mayotte	IG	100,00	IG	100,00
GTM Guadeloupe	IG	100,00	IG	100,00
Getelec TP (Guadeloupe)	IG	100,00	IG	100,00
Nofrayane (Guyane française)	IG	100,00	IG	100,00
Dumez-GTM Calédonie	IG	100,00	IG	100,00
Warbud (Pologne)	IG	99,74	IG	99,74
SMP CZ (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
Prumstav (République tchèque)	IG	100,00	IG	100,00
HEB Construction (Nouvelle-Zélande)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy France	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Bachy Pieux SAS	IG	100,00	IG	100,00
Birmingham (Canada)	IG	80,63	IG	80,63
Grupo Rodio Kronsa (Espagne)	IG	100,00	IG	100,00
Nicholson Construction Company Inc (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong)	IG	100,00	IG	100,00
Cimesa (Mexique)	IG	100,00	IG	100,00
Soletanche Polska (Pologne)	IG	100,00	IG	100,00
Roger Bullivant (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Zetas (Turquie)	IG	60,00	IG	60,00
Freyssinet France	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Menard Saudi Arabia (Arabie Saoudite)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet Australia (Australie)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet International et Cie (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
Freyssinet de Mexico (Mexique)	IG	79,98	IG	79,98
Freyssinet UK (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
Menard (France)	IG	100,00	IG	100,00
The Reinforced Earth Cy - RECO (États-Unis)	IG	100,00	IG	100,00
NUVIA Process (ex-Salvarem)	IG	100,00	IG	100,00
NUVIA Support (ex-Essor)	IG	100,00	IG	100,00
NUVIA Ltd (Royaume-Uni)	IG	100,00	IG	100,00
VINCI plc (Royaume-Uni)				
VINCI Construction UK	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Investments Ltd	IG	100,00	IG	100,00
Taylor Woodrow Construction	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose				
Entrepose Projets	IG	100,00	IG	100,00
Spiecapag	IG	100,00	IG	100,00
Geocean	IG	100,00	IG	100,00
Entrepose Services	IG	100,00	IG	100,00
Cofor	IG	95,11	IG	95,11
Geostock	IG	90,00	IG	90,00
VINCI Environnement	IG	100,00	IG	100,00

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
VINCI Construction Grands Projets	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Construction Terrassement	IG	100,00	IG	100,00
Dodin Campenon Bernard	IG	100,00	IG	100,00
VINCI Immobilier				
VINCI Immobilier	IG	100,00	IG	100,00

Liste des principales sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016

MEEA : entreprise associée

MECO : coentreprise

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
1. CONCESSIONS				
VINCI Autoroutes				
Axès (France)	MEEA	42,93	MEEA	42,93
VINCI Airports				
Kansai Airports (Japon)	MECO	40,00	MECO	40,00
Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel SA (Chili)	MECO	40,00	MECO	40,00
SEARD - aéroports de Rennes et Dinard (France)	MECO	49,00	MECO	49,00
ADP - Aéroports de Paris (France)	MEEA	8,00	MEEA	8,00
VINCI Highways				
Via Gateway Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Thüringen (Allemagne)	MECO	50,00	MECO	50,00
Via Solutions Südwest (Allemagne)	MECO	53,62	MECO	53,62
SGTP Highway Bypass (Canada)	MECO	37,50	MECO	37,50
Via 40 Express (Colombie)	MECO	50,00		
WVB East End Partners (pont sur l'Ohio, États-Unis)	MECO	33,33	MECO	33,33
Tollplus LLC (États-Unis)	MECO	30,00		
SMTPC (tunnel du Prado-Carénage, France)	MECO	33,29	MECO	33,29
Tunnel du Prado Sud (France)	MECO	58,51	MECO	58,51
Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal)	MECO	37,27	MECO	37,27
Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Severn River Crossing (ponts sur la Severn, Royaume-Uni)	MECO	35,00	MECO	35,00
Hounslow Highways Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Island Roads Services Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
NWCC - North West Concession Company (autoroute Moscou - Saint-Petersbourg, Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
United Toll Collection Systems LLC (Russie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Granvia (Slovaquie)	MECO	50,00	MECO	50,00
Strait Crossing Development Inc (pont de la Confédération, Canada)	MEEA	19,90	MEEA	19,90
MRDC Operations Corporation (Canada)	MEEA	25,00	MEEA	25,00
Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce)	MEEA	57,45	MEEA	57,45
Aegean Motorway (autoroute Maliakos - Kleidi, Grèce)	MEEA	13,75	MEEA	13,75
Olympia Odos (autoroute Elefsina - Corinthe - Patras - Tsakona, Grèce)	MEEA	29,90	MEEA	29,90
Two Capitals Highway LLC (Russie)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Coentunnel (tunnel, Pays-Bas)			MEEA	18,00
VINCI Railways				
LISEA (France)	MECO	33,40	MECO	33,40
Rhônexpress (France)	MECO	35,20	MECO	35,20
Synerail (France)	MECO	30,00	MECO	30,00
Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek - Belgique)			MECO	25,00
VINCI Stadium				
Stade Bordeaux Atlantique (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Nice Eco Stadium (France)	MEEA	50,00	MEEA	50,00
Autres concessions et holdings				
Baméo (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Infra Foch TopCo (holding d'Indigo, ex-VINCI Park)			MEEA	24,61

	au 31 décembre 2016		au 31 décembre 2015	
	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI	Méthode de consolidation	% intérêt groupe VINCI
2. CONTRACTING				
VINCI Energies				
VINCI Energies France				
Evesa (France)	MECO	26,00	MECO	26,00
Ceritex (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Cinergy (France)	MECO	50,00	MECO	50,00
Synerail Exploitation (France)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
VINCI Energies Europe				
Imprese Alta Tensione (Italie)	MECO	50,00		
Eurovia				
Eurovia Délégations France				
Carrières Roy	MECO	50,00	MECO	50,00
GBA (Granulats de Bourgogne Auvergne)	MEEA	30,00	MEEA	30,00
GDFC (Granulats de Franche-Comté)	MEEA	40,00	MEEA	40,00
Bremanger Quarry (Norvège)	MEEA	23,00	MEEA	23,00
Eurovia Amériques - Royaume-Uni				
South West Highways (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Ringway Jacobs Ltd (Royaume-Uni)	MECO	50,00	MECO	50,00
Bear Scotland Limited (Royaume-Uni)	MECO	37,50	MECO	37,50
VINCI Construction				
Soletanche Freyssinet				
Soletanche Bachy CIMAS SA (Colombie)	MECO	50,00	MECO	50,00
VINCI Construction Grands Projets				
QDVC (Qatar)	MECO	49,00	MECO	49,00
Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique)				
	MEEA	12,11	MEEA	12,11
Holding				
Constructora Concreto SA (Colombie)	MEEA	20,00	MEEA	20,00

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note A.3 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans les notes A.3 et G.15 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par les sociétés du Groupe pour ces estimations et revu les calculs effectués.
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes E.9 et H.16.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes
Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2017

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Jay Nirsimloo

Philippe Bourhis

Alain Pons

Marc de Villartay



1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex – France
Tél. : +33 1 47 16 35 00
Fax : +33 1 47 51 91 02
www.vinci.com

